



Votre enfant à l'école

CP-CM2

Année 2009-2010



L'ÉCOLE, UN CHEMIN VERS L'AVENIR

Votre enfant à l'école

CP-CM2





L'ÉCOLE,
UN CHEMIN
VERS L'AVENIR

Éditorial de Luc Chatel 4

L'école en pratique 6

L'essentiel sur la scolarité de votre enfant	8
Votre rôle de parent d'élève	11
L'école et la santé de votre enfant	13
L'école et la sécurité de votre enfant	15
Les enfants handicapés à l'école	17
Ordinateurs et internet à l'école	18
Qui fait quoi pour l'école ?	20
Qu'est-ce que le droit d'accueil ?	21

Les programmes 22

Préambule	24
Horaires	28

Cycle des apprentissages fondamentaux (CP-CE1)	30
Présentation	30
Programme	32
Premier palier pour la maîtrise du socle commun	40

Cycle des approfondissements (CE2-CM1-CM2)	44
Présentation	44
Programme	46
Deuxième palier pour la maîtrise du socle commun	64

Tableaux des progressions CP-CE1	70
Français	70
Mathématiques	76

Tableaux des progressions CE2-CM1-CM2	78
Français	78
Mathématiques	88

Préparons ensemble l'avenir de nos enfants

Dans quelques jours, votre enfant va entrer au cours préparatoire (CP). Cette rentrée scolaire est un véritable tournant dans sa vie parce qu'elle marque son entrée dans la « grande » école, dans le cycle de la scolarité obligatoire. Accompagné par son professeur, il va petit à petit acquérir le socle de « connaissances et de compétences » ; à commencer par la lecture, l'écriture et le calcul, qui lui permettront d'accéder au collège puis au lycée dans les meilleures conditions.

C'est un moment essentiel pour lui et pour toute sa famille qui va l'accompagner dans ses premiers pas à l'école élémentaire. C'est pourquoi j'ai souhaité que le ministère de l'Éducation nationale édite ce guide intitulé *Votre enfant à l'école CP-CM2* et le diffuse gratuitement à tous les parents.

Au fil des pages, ce guide vous présentera les programmes d'enseignement, les objectifs à atteindre par votre enfant à la fin de chaque cycle, ainsi que des informations pratiques destinées à répondre



aux questions que vous pouvez vous poser. Ce guide veut aussi éclairer votre rôle en tant que parent d'élève. Il vous permettra notamment d'identifier l'ensemble de vos interlocuteurs.

Parce que la réussite scolaire se joue dès le primaire et parce que l'école a pour ambition de faire réussir tous ses élèves, le ministère de l'Éducation nationale a mis en place un dispositif d'aide personnalisée en petits groupes dans toutes les écoles : une fois par semaine pendant les périodes de classe, chaque professeur consacre deux heures de son temps aux élèves qui en ont le plus besoin pour les aider à surmonter leurs difficultés. De la même manière, les élèves volontaires de CM1 et de CM2 qui éprouvent des difficultés pourront suivre des stages gratuits de remise à niveau en français et en mathématiques pendant les vacances de printemps et d'été.

Enfin, pour s'assurer que chaque enfant a bien acquis les savoirs fondamentaux, des évaluations nationales, identiques pour tous les élèves, sont organisées en CE1 et en CM2. Elles nous permettent aussi de vérifier, de façon tout à fait transparente, que nous avançons dans la bonne direction : celle de la réussite de chaque élève !

Une école pour tous, la réussite pour chacun : voilà l'ambition de l'école républicaine aujourd'hui. Ce défi c'est tous ensemble, avec les élèves, avec vous, les parents, et bien sûr avec les enseignants que nous parviendrons à le relever.

Bonne rentrée à tous !

LUC CHATEL

Ministre de l'Éducation nationale,
Porte-parole du gouvernement

The background of the page features a stylized illustration. On the left, a large tree with a brown trunk and a bright yellow-green canopy stands next to a red brick wall. In the lower left, a man in a green jacket and a woman in a blue dress stand together. To their right, a boy in a yellow shirt and red pants is running. Further right, a girl in a yellow shirt and blue pants is also running. The overall style is simple and colorful, typical of children's educational materials.

L'école en pratique

Votre enfant entre au CP. Ce guide rassemble des conseils et des informations pratiques sur les étapes de sa scolarité à l'école élémentaire, sur vos droits et votre rôle de parent d'élève, sur la santé et la sécurité de votre enfant. Il vous aidera à suivre ses progrès et à l'accompagner dans sa scolarité.

1 L'essentiel sur la scolarité de votre enfant

Cycles du primaire

À l'école primaire, la scolarité est organisée en trois cycles :

Le cycle des apprentissages
premiers (petite, moyenne et
grande section de maternelle)



Le cycle des apprentissages
fondamentaux (grande section
de maternelle, CP et CE1)



Le cycle des approfondissements
(CE2, CM1 et CM2)

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants, français ou étrangers, de six à seize ans.

La plupart des enfants entrent à l'école maternelle à trois ans. Ils y apprennent à vivre en groupe, à s'exprimer et préparent leur entrée au CP, à six ans.

Le CP est la première classe de l'école élémentaire, qui va jusqu'à la classe de CM2. En principe, les enfants passent cinq ans à l'école élémentaire.

L'organisation en cycles pluriannuels permet de mieux prendre en compte le rythme de chaque élève.



Comment s'organise le temps scolaire ?

L'enseignement a lieu du lundi au vendredi. Chaque semaine, les élèves suivent 24 heures d'enseignement obligatoire.

En plus, deux heures par semaine sont consacrées à l'aide personnalisée aux élèves en difficulté et au travail en petits groupes.

Comment votre enfant est-il évalué ?

Chaque maître est chargé d'évaluer régulièrement les acquisitions des élèves en fonction du programme de travail de la classe. Il établit plusieurs bilans dans l'année et communique à chaque parent les résultats de son enfant.

De plus, tous les ans, deux bilans nationaux en français et en mathématiques sont organisés, pour les élèves de CE1 et CM2. Ces épreuves nationales permettent de mesurer les acquis des élèves par rapport aux programmes. Les évaluations de CE1 ont lieu en mai et celles de CM2 ont lieu en janvier, pour laisser aux maîtres le temps de mettre en place les aides nécessaires avant l'entrée au collège.

En fin de CE1 et de CM2, les enseignants font un bilan complet de toutes les acquisitions faites au cours du cycle :

- à la fin du CE1, bilan de la grande section de maternelle, du CP et du CE1 ;
- à la fin du CM2, bilan du CE2, CM1 et CM2.

Les résultats de chaque élève sont présentés dans un livret scolaire qui le suivra tout au long de sa scolarité.

Comment votre enfant est-il aidé ?

Si votre enfant éprouve des difficultés d'apprentissage, les maîtres peuvent mettre en œuvre des aides spécifiques, en concertation avec vous.

1. Ils peuvent adapter leur enseignement, en lui proposant des **travaux dans le cadre de la classe**, parfois avec l'aide d'un autre maître, spécialisé ou non.
2. Si les difficultés persistent, **une aide individualisée supplémentaire** est apportée à votre enfant, deux heures par semaine et en plus des heures de classe. Proposée par le maître de la classe, elle a lieu en très petits groupes.
3. En **CM1 ou CM2**, votre enfant peut suivre **un stage de remise à niveau**, sur une semaine pendant les vacances scolaires de printemps et d'été. Destiné uniquement aux élèves volontaires, ce stage comprend des sessions de trois heures quotidiennes de français et de mathématiques, par petits groupes de cinq ou six élèves.

L'ensemble de ces aides peut s'organiser dans un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE). Il implique l'engagement de l'école, de l'élève et des parents, fixe des objectifs et décrit les moyens mis en œuvre. Une aide spécialisée peut également être proposée.

Par ailleurs, depuis la rentrée 2008, dans toutes les écoles de l'éducation prioritaire, un **accompagnement éducatif** est proposé aux élèves, de préférence après la classe et pour les familles qui le souhaitent. Quatre jours par semaine, **deux heures par jour après la fin des cours**, votre enfant peut bénéficier d'une **aide aux devoirs et aux**

L'école en pratique

leçons et pratiquer des activités sportives, ou culturelles et artistiques.

L'accompagnement éducatif est assuré par des enseignants volontaires et des assistants pédagogiques, avec l'aide d'animateurs agréés.

Redoublement et saut de classe

C'est le conseil des maîtres qui décide le passage d'une classe à l'autre. Il rassemble le directeur de l'école et les maîtres qui y enseignent. Il fait régulièrement le point sur la progression des élèves.

Redoublement

Quand les aides prévues ne suffisent pas, le conseil des maîtres peut envisager un redoublement.

C'est le directeur de l'école qui vous informe de cette proposition. Si vous n'êtes pas d'accord, vous pouvez faire appel auprès d'une commission départementale (voir « Dialogue et recours possibles », p. 12).

Sauf cas exceptionnel, un redoublement ne peut arriver qu'une seule fois à l'école élémentaire.

Saut de classe

Si votre enfant fait preuve de grandes facilités, le maître de la classe ou vous-même pouvez demander de faire « sauter une classe » à votre enfant. C'est le conseil des maîtres qui en prend la décision. Néanmoins, c'est un choix qui demande de nombreuses précautions.

Vos interlocuteurs

En règle générale, le maître responsable de la classe de votre enfant est votre premier interlocuteur.

Vous pouvez aussi vous adresser :

- au directeur ou à la directrice de l'école, qui est responsable de son bon fonctionnement ;
- à l'inspecteur de l'Éducation nationale (IEN), qui gère administrativement l'école, l'animation pédagogique et la formation des maîtres, et qui les inspecte individuellement.

Les coordonnées de l'inspection dont relève une école doivent être affichées à l'école.

2 Votre rôle de parent d'élève

En tant que parent d'élève, vous devez être informé de ce qui se passe dans la classe, encourager votre enfant, le soutenir dans ses efforts pour réussir. De multiples occasions vous permettent aussi de participer à la vie de l'école, et ainsi de mieux suivre la scolarité de votre enfant.

Le droit à l'information

En tant que parent, vous disposez de droits reconnus et garantis par le Code de l'éducation. Le premier de vos droits est d'être informé.

Le maître de la classe vous fait part régulièrement des résultats et du comportement de votre enfant.

Vous pouvez aussi rencontrer l'enseignant pour aborder les difficultés de votre enfant, et les mesures éventuellement prises pour l'aider.

Le directeur organise au moins deux fois par an et par classe une rencontre entre les parents et les enseignants. Il veille aussi à ce qu'une réponse soit donnée aux demandes d'informations et d'entrevues que vous présentez.

Les heures de réunions doivent être compatibles avec vos horaires de travail.

Adhérer à une association de parents

Le rôle des associations de parents d'élèves est reconnu par la loi. L'adhésion n'est pas obligatoire mais ces associations contribuent à la vie de l'école.

Élire les délégués de parents

Les délégués participent au bon fonctionnement de l'école et font valoir le point de vue des familles. Le directeur d'école les réunit périodiquement. Aussi leur élection est-elle un acte important pour chaque parent.



Le parent délégué

Le parent délégué assure un lien entre l'équipe éducative (directeur, enseignants et médecin scolaire) et les autres parents. Il assiste au **conseil d'école** (voir encadré).

À quoi sert le conseil d'école ?

Le conseil d'école

- vote le règlement intérieur et adopte le projet d'école ;
- est informé des résultats globaux de l'école ;
- donne des avis sur le fonctionnement et les questions liées à la vie de l'école (intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène, sécurité des enfants) ;
- peut proposer de réorganiser le temps scolaire.

Lors de sa première réunion, le conseil d'école organise les conditions du dialogue avec les parents.

Élections des parents délégués

Les représentants des parents au conseil d'école, un par classe, sont élus chaque année à la mi-octobre. Vous pouvez voter au bureau de vote ouvert à l'école ou par correspondance. L'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle. Chaque liste doit comporter au moins deux noms et, au plus, le double du nombre de sièges à pourvoir.

Chaque parent, quelle que soit sa situation (marié ou non, séparé, divorcé, etc.) est électeur et éligible et peut constituer

une liste, même sans être membre d'une association de parents d'élèves représentée dans l'école. **Vous pouvez poser votre candidature et devenir vous-même délégué.**

Pour toute information, vous pouvez vous adresser à l'inspection académique de votre département.

Dialogue et recours possibles

Si vous ne comprenez pas, ou si vous n'êtes pas d'accord avec une décision concernant votre enfant, vous pouvez d'abord dialoguer avec l'enseignant responsable de sa classe. Le cas échéant, vous pouvez aussi en parler avec le directeur ou la directrice de l'école et, si nécessaire, demander conseil à l'inspecteur de l'Éducation nationale de votre secteur.

Si vous êtes en désaccord avec une décision concernant un redoublement ou un saut de classe, vous avez quinze jours à compter de la réception du courrier pour déposer un recours, par voie écrite, auprès de l'inspecteur d'académie.

Le recours est examiné par une commission départementale d'appel. Elle compte quatorze membres, dont quatre représentants des parents nommés par l'inspecteur sur proposition des associations de parents représentatives du département.

Si le désaccord persiste, vous pouvez formuler un recours auprès du médiateur nommé dans chaque académie par l'Éducation nationale.

Liste des médiateurs : www.education.gouv.fr
(<http://www.education.gouv.fr/cid256/adresses-utiles.html>)

3 L'école et la santé de votre enfant

Votre enfant doit être en bonne santé pour étudier : cela suppose une alimentation équilibrée, un apport d'eau suffisant et une bonne fréquence de passage aux toilettes, un cartable qui ne comporte que le nécessaire pour protéger son dos, des nuits régulières, etc.

Vaccins obligatoires

Pour être inscrits dans une école, les enfants doivent être vaccinés contre les maladies graves suivantes : diphtérie, tétanos, poliomyélite (vaccins souvent associés à la coqueluche).

Lors de l'inscription de votre enfant, l'école vous demande une photocopie de la page de vaccination du carnet de santé ou les certificats médicaux prouvant que ces vaccinations ont été réalisées. Si votre enfant n'est pas vacciné, vous êtes invité à fournir un certificat médical de contre-indication.



La visite médicale avant d'entrer au CP

Une visite médicale, à laquelle il vous est conseillé d'assister, est organisée entre cinq et six ans et effectuée par le médecin de l'Éducation nationale. Elle permet de faire le point sur la santé de votre enfant pour repérer les déficits (moteurs, visuels, etc.) qui pourraient entraîner des difficultés d'apprentissage et voir avec vous comment y remédier.

Allergies et traitements médicaux

Si votre enfant nécessite une prise en charge particulière liée à son état de santé (médicaments d'urgence, régime alimentaire, etc.), vous pouvez demander à l'école d'établir un projet d'accueil individualisé (PAI), rédigé en concertation par le médecin de l'Éducation nationale, l'enseignant et vous-même.

Téléphones portables

Il est recommandé que les élèves n'utilisent pas de téléphone portable dans l'enceinte de l'école.

Éducation à la santé

La santé est abordée à travers les enseignements. Des activités éducatives aident les élèves à connaître le fonctionnement du corps humain et les grands principes pour rester en bonne santé (nutrition et éducation au goût, hygiène, sommeil, etc.).

Les élèves sont sensibilisés aux risques que certains comportements peuvent entraîner : « jeux » dangereux et violents et, à partir du CM1, dangers liés à la consommation du tabac ou de l'alcool. Ils sont informés sur les droits de l'enfant, les différentes formes de maltraitance et les personnes à contacter en cas de besoin.

L'Éducation nationale s'est préparée à l'éventualité d'une pandémie de grippe A (H1N1). En fonction de l'évolution de la situation, des dispositions particulières pourront être adoptées par les autorités locales ou nationales. Il vous est conseillé d'habituer votre enfant à respecter des règles d'hygiène essentielles et de suivre les recommandations indiquées sur le site Pandémie grippale – Guide pratique de la vie quotidienne (<http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/monquotidienpandemie/>).

4 L'école et la sécurité de votre enfant

Il est important que des relations de confiance s'établissent entre vous et les enseignants, pour que les enfants puissent éventuellement se confier dans des situations de danger ou de menace : jeux dangereux, racket, etc.

Les enseignants sont responsables de la sécurité des élèves. En coordination avec la famille, ils assurent également une éducation à la sécurité.

Surveillance des élèves

La surveillance des élèves est continue et prend en compte la diversité des locaux, du matériel scolaire et la nature des activités proposées.

Sécurité des élèves

Les précautions nécessaires sont prises face aux risques de la vie courante, pendant les enseignements, les récréations, les déplacements. Ces précautions sont ajustées en fonction de l'âge des élèves. Le règlement intérieur de l'école peut aussi prévoir une liste de matériels ou d'objets qu'il est interdit d'apporter à l'école.

Des exercices de sécurité (évacuations ou mises à l'abri par exemple) permettent de mettre les élèves en sûreté en cas d'incendie ou de risques majeurs (risques technologiques, tempêtes, inondations, séismes, etc.). Vous pouvez être associé à certains d'entre eux.

Les recommandations diffusées pour prévenir un risque sanitaire insistent sur la mise en œuvre de gestes simples : se laver les mains et les sécher dans de bonnes conditions d'hygiène plusieurs fois par jour (particulièrement après le passage aux toilettes et avant le repas), utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, appeler un médecin ou le 15 en cas de signes d'aggravation.

* * * *

L'hygiène à l'école : www.eduscol.education.fr
(www.eduscol.education.fr/D0256/hygiene.htm)

Les « jeux » dangereux

La cour de récréation est un espace particulier : l'apprentissage des relations avec les autres enfants s'y développe par le jeu. Certaines pratiques peuvent être dangereuses et divers « jeux » (jeu de la tomate, du foulard, le rêve indien) présentent des risques : au premier signe, n'hésitez pas à partager vos interrogations avec les enseignants.

* * * *

Les jeux dangereux et les pratiques violentes :
www.eduscol.education.fr (www.eduscol.education.fr/D0203/jeux_dangereux.htm)

Éducation à la responsabilité face aux risques

L'éducation à la responsabilité vise à faire acquérir aux enfants des comportements adaptés face aux risques de la vie courante, aux déplacements et à la sécurité routière et aux risques naturels, technologiques ou humains. Ils apprennent aussi les premiers gestes de secours.

Chaque élève doit être capable d'être attentif à sa propre sauvegarde et de contribuer à celle des autres.

Deux attestations figurent maintenant dans le livret scolaire, l'attestation de première éducation à la route (APER) et apprendre à porter secours (APS).

L'assurance scolaire est-elle indispensable ?

L'assurance scolaire ne peut pas être exigée pour les activités obligatoires à l'école, mais il est recommandé d'en souscrire une.

Elle est indispensable pour les trajets école-maison et les activités extrascolaires (sportives, par exemple), à cause des risques de dommages que votre enfant pourrait causer mais aussi subir. Elle est aussi exigée pour les sorties scolaires. De plus, les organisateurs d'activités facultatives ou périscolaires peuvent exiger des élèves qu'ils soient assurés pour certains risques spécifiques.

Si vous avez déjà souscrit une assurance «multirisque familiale» et que vous ne souhaitez pas souscrire une assurance supplémentaire, vous pouvez vérifier avec votre assureur les risques qu'elle couvre dans les cadres scolaire et périscolaire et à quel niveau.



5 Les enfants handicapés à l'école

Pour assurer la réussite de votre enfant, vous êtes étroitement associé aux décisions qui concernent l'évaluation de ses besoins spécifiques.

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), présente dans chaque département, simplifie les démarches des familles (demandes de projet personnalisé de scolarisation, allocations, etc.) : elle regroupe tous vos interlocuteurs.

La scolarisation individuelle

Un élève handicapé a le droit comme les autres d'être scolarisé en milieu ordinaire. C'est possible dès lors que son handicap ne nécessite pas une prise en charge par une institution spécialisée.

Un projet personnalisé de scolarisation (PPS) est mis en place par la MDPH, avec l'aide des équipes pédagogiques. Il précise les aménagements mis en place (matériel spécifique, etc.) et, si nécessaire, l'attribution d'un «auxiliaire de vie scolaire» qui pourra aider à la scolarisation de l'enfant handicapé.

Au sein de l'école, la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation est suivie par un enseignant référent.

Les classes d'intégration scolaire

Si la scolarisation individuelle en milieu ordinaire n'est pas la réponse la mieux adaptée aux besoins de votre enfant, il peut être accueilli dans une classe d'intégration scolaire (CLIS). Les CLIS répondent à quatre situations de handicap :

- déficience visuelle, auditive ou motrice,
- troubles des fonctions cognitives.

C'est la commission des droits et de l'autonomie de la MDPH qui prononce l'orientation en CLIS de votre enfant et vous indique son école.

Limitées à douze élèves, ces classes sont situées dans des écoles ordinaires. Selon leurs capacités, tous les élèves des CLIS participent plus ou moins fréquemment aux activités organisées dans d'autres classes.



6 Ordinateurs et internet à l'école

Les technologies de l'information et de la communication ou TIC (ordinateurs, réseaux informatiques, internet) sont probablement déjà largement présentes dans la vie de votre enfant.

L'école, équipée par la commune, se doit de former les élèves à les utiliser de manière raisonnée, responsable et sûre.

Ces technologies sont également utilisées à l'école et servent de support aux enseignements : elles permettent de mieux individualiser l'enseignement et de faciliter le travail autonome des élèves.

Leur usage est un formidable levier au service des apprentissages fondamentaux.

Une compétence indispensable

La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication est inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences que tout élève doit maîtriser au terme de la scolarité obligatoire.

Le brevet informatique et internet école

Le « B2i école » est une première validation de l'acquisition de ces compétences, mais ce n'est pas un examen. En principe, votre enfant l'obtient à la fin de son parcours à l'école primaire.

Protection des élèves

La navigation sur internet, l'échange de courriels ou la participation à des forums de discussion sont des activités qui demandent un encadrement et une vigilance particulière.

En partenariat avec les communes, l'Éducation nationale a donc pris des mesures de protection dans les écoles.

Des services de filtrage ou de sélection des contenus sont en voie de généralisation dans toutes les écoles :

- une liste de restriction nationale de référence (dite « liste noire »), mise en place par le ministère pour bloquer l'accès aux sites non appropriés (comme le font les logiciels de contrôle parental) ;
- des listes de sites autorisés (dites « listes blanches »), qui peuvent être constituées par les enseignants et qui leur permettent, pour des situations pédagogiques particulières, de limiter les accès et les consultations à un ensemble précis de sites.

Des utilisateurs responsables

Pour l'Éducation nationale, la sensibilisation et la responsabilisation des élèves et des enseignants sont essentielles : elles s'inscrivent dans le cadre plus général de l'éducation à la citoyenneté et à la sécurité.

Les professeurs sont de mieux en mieux formés aux risques liés à internet grâce aux actions organisées régulièrement par les équipes académiques ou départementales.

Chaque école élabore une charte du bon usage des TIC et d'internet. Sa rédaction ou sa révision et sa présentation chaque année aux élèves participent à l'éducation à la sécurité sur internet.

Signée par les élèves et leurs parents, elle est annexée au règlement intérieur.

«Vinz et Lou», cédérom de sensibilisation aux enjeux et aux dangers d'internet, a été diffusé aux 50 000 écoles de France. Ce produit a été conçu dans le cadre du projet national «Internet sans crainte», soutenu par la Commission européenne.

Protection des mineurs sur internet, socle commun de connaissances et de compétences :
www.education.gouv.fr
(<http://www.education.gouv.fr/cid141/la-protection-des-mineurs-sur-internet.html>
<http://www.education.gouv.fr/cid2770/le-socle-commun-de-connaissances-et-de-competes.html>)



7 Qui fait quoi pour l'école ?

Le ministère de l'Éducation nationale

Au niveau national, le ministère fixe les programmes, recrute, forme et rémunère les professeurs des écoles. Il s'assure de la qualité et de la conformité des enseignements.

L'inspection académique

Au niveau départemental, l'inspection académique gère les personnels

enseignants de l'enseignement primaire, l'organisation pédagogique et la vie scolaire des écoles. Elle recrute les auxiliaires de vie scolaire destinés à faciliter l'intégration dans les classes des élèves handicapés.

La commune

La commune est propriétaire des écoles publiques, maternelles et élémentaires présentes sur son territoire. C'est elle qui construit, agrandit, entretient les bâtiments, y compris pour les grosses réparations.

Elle fournit et assure la maintenance des équipements nécessaires à l'enseignement et au fonctionnement de l'école. Elle peut organiser et financer la cantine scolaire, ainsi que des activités périscolaires. Elle recrute, forme et rémunère les personnels qui assurent l'entretien des locaux, la restauration, la garderie, etc.



8 Qu'est-ce que le droit d'accueil?

La loi instituant un droit d'accueil a été promulguée par le Parlement le 20 août 2008.

Le principe de la loi est défini dans l'article 2 : « Tout enfant scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire publique ou privée sous contrat est accueilli pendant le temps scolaire pour y suivre les enseignements prévus par les programmes. Il bénéficie gratuitement d'un service d'accueil lorsque ces enseignements ne peuvent lui être délivrés en raison

de l'absence imprévisible de son professeur et de l'impossibilité de le remplacer. Il en est de même en cas de grève (...). »

Cette loi permet de concilier deux libertés :

- la liberté pour les enseignants de faire grève ;
- la liberté pour les familles de poursuivre leurs activités professionnelles les jours de grève.

L'organisation du service d'accueil

Les jours de grève, les enfants sont accueillis même si leur enseignant est absent pour fait de grève.

L'État assure cet accueil si le nombre prévu d'enseignants faisant grève dans une école est inférieur à 25 %.

Les communes assurent le service d'accueil si le nombre d'enseignants faisant grève est supérieur ou égal à 25 % des enseignants des écoles publiques maternelles et élémentaires. Elles bénéficient en contrepartie d'une compensation financière de l'État et organisent ce service de façon souple. Elles peuvent ainsi choisir les personnels et les locaux, ou choisir de s'associer avec une autre commune pour organiser l'accueil.

Pour les écoles privées sous contrat : le service d'accueil relève de l'organisme de gestion de l'école. Une compensation financière est également prévue par la loi.



Les programmes

Donner à chaque enfant les clés du savoir et les repères de la société dans laquelle il grandit est la première exigence de la République et l'unique ambition de l'école primaire.





Préambule

Donner à chaque enfant les clés du savoir et les repères de la société dans laquelle il grandit est la première exigence de la République et l'unique ambition de l'école primaire.

Avec l'unification et l'allongement des parcours scolaires, la spécificité de l'école primaire s'est estompée. Elle a cessé d'incarner à elle seule l'idéal scolaire. Mais son rôle n'en est devenu que plus déterminant dans la réussite des élèves jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, et au-delà. **L'école primaire n'est pas une simple étape de la scolarité : c'est la clé du succès de toutes les autres.** Elle construit les fondements d'une formation menant chacun à une qualification, et qui se prolongera tout au long de la vie.

C'est à la lumière de ce constat qu'il convient de tracer un nouvel horizon pour l'école primaire, tout en restant fidèle à la grande inspiration de l'école républicaine : **offrir à tous les enfants des chances égales de réussite et préparer, pour tous, une intégration réussie dans la société.** L'école primaire doit transmettre et faire acquérir à chaque élève les connaissances et compétences fondamentales qui seront nécessaires à la poursuite de sa scolarité au collège et, au-delà, dans les voies de formation choisies par l'élève. À cet égard, le socle commun de connaissances et de compétences institué par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 est la référence indispensable autour de laquelle seront organisés tous les enseignements de ce premier niveau de la scolarité obligatoire.

L'école primaire doit avoir des exigences élevées qui mettent en œuvre à la fois mémoire et faculté d'invention, raisonnement et imagination, attention et apprentissage de l'autonomie, respect des règles et esprit d'initiative.

C'est en proposant aux élèves un enseignement structuré et explicite, orienté vers l'acquisition des savoirs de base, et en leur offrant des entraînements systématiques à la lecture, à l'écriture, à la maîtrise de la langue française et des mathématiques, ainsi que de solides repères culturels, qu'on les préparera à la réussite. Le véritable moteur de la motivation des élèves réside dans l'estime de soi que donnent l'apprentissage maîtrisé et l'exercice réussi.

C'est la raison pour laquelle les élèves en difficulté doivent pouvoir bénéficier d'une aide personnalisée et différenciée dès que les premières difficultés apparaissent et avant qu'elles ne soient durablement installées.

Il est également indispensable que tous les élèves soient invités à réfléchir sur des textes et des documents, à interpréter, à construire une argumentation, non seulement en français mais dans toutes les disciplines, qu'ils soient entraînés à mobiliser leurs connaissances et compétences dans des situations progressivement complexes pour questionner, rechercher et raisonner par eux-mêmes. Ils doivent pouvoir partager le sens des mots, s'exprimer à l'oral comme par écrit pour communiquer dans un cercle élargi. L'intégration à la vie collective suppose aussi que l'école fasse une place plus importante aux arts, qui donnent des références communes et stimulent la sensibilité et l'imagination. Il faut également que chaque élève puisse s'épanouir par une pratique sportive quotidienne. L'école primaire développe enfin le respect et la tolérance qui fondent les droits de l'homme et qui se traduisent au quotidien par le respect des règles de civilité et de politesse.

Les programmes

Les programmes nationaux de l'école primaire définissent pour chaque domaine d'enseignement les connaissances et compétences à atteindre dans le cadre des cycles ; ils indiquent des repères annuels pour organiser la progressivité des apprentissages en français et en mathématiques. Ils laissent cependant libre le choix des méthodes et des démarches, témoignant ainsi de la confiance accordée aux maîtres pour une mise en œuvre adaptée aux élèves.

La liberté pédagogique induit une responsabilité : son exercice suppose des capacités de réflexion sur les pratiques et leurs effets. Elle implique aussi, pour les maîtres, l'obligation de s'assurer et de rendre compte régulièrement des acquis des élèves.

Les programmes de l'école primaire précisent le contenu des savoirs fondamentaux dont l'acquisition est un objectif pour tous les élèves.

Les évaluations nationales de CE1 et CM2 permettront une évaluation régulière des acquis et du niveau des élèves ;

elles contribueront à la validation des paliers intermédiaires de maîtrise du socle commun de connaissances et compétences.

L'ambition retrouvée de l'école primaire passe par des programmes plus courts, plus clairs et plus ambitieux : tel est l'objectif des programmes présentés ci-après.



* Les horaires

Cycle des apprentissages fondamentaux (CP-CE1)

	Durée annuelle des enseignements	Durée hebdomadaire des enseignements
Français	360 heures	10 heures
Mathématiques	180 heures	5 heures
Éducation physique et sportive	108 heures	9 heures *
Langue vivante	54 heures	
Pratiques artistiques et histoire des arts	81 heures	
Découverte du monde	81 heures	
Total	864 heures	24 heures

* La déclinaison de cet horaire hebdomadaire sera fonction du projet pédagogique des enseignants, dans le respect des volumes annuels fixés pour chacun des domaines disciplinaires.

Cycle des approfondissements (CE2-CM1-CM2)

	Durée annuelle des enseignements	Durée hebdomadaire des enseignements
Français	288 heures	8 heures
Mathématiques	180 heures	5 heures
Éducation physique et sportive	108 heures	11 heures *
Langue vivante	54 heures	
Sciences expérimentales et technologie	78 heures	
Culture humaniste : Pratique artistique et histoire des arts ** Histoire-géographie-instruction civique et morale	78 heures 78 heures	
Total	864 heures	24 heures

* La déclinaison de cet horaire hebdomadaire sera fonction du projet pédagogique des enseignants, dans le respect des volumes annuels fixés pour chacun des domaines disciplinaires.

** L'enseignement annuel d'histoire des arts est de 20 heures et concerne l'ensemble des domaines disciplinaires.

Programme du CP * CE1

Le cycle des apprentissages fondamentaux commence au cours de la grande section de l'école maternelle et, à ce niveau, lui emprunte sa pédagogie. Il se poursuit dans les deux premières années de l'école élémentaire, au cours préparatoire et au cours élémentaire 1^{re} année.

L'apprentissage de la lecture, de l'écriture et de la langue française, la connaissance et la compréhension des nombres, de leur écriture chiffrée (numération décimale) et le calcul sur de petites quantités constituent les objectifs prioritaires du CP et du CE1. Les acquisitions en cours dans ces domaines font l'objet d'une attention permanente, quelle que soit l'activité conduite.

L'éducation physique et sportive occupe une place importante dans les activités scolaires de ce cycle. La première pratique scientifique, les premières réflexions historiques et civiques garantissent une indispensable ouverture sur le monde et la construction d'une culture commune à tous les élèves. L'éducation artistique repose sur une pratique favorisant l'expression des élèves et sur le contact direct avec des œuvres, dans la perspective d'une première initiation à l'histoire des arts.

Tous les enseignements contribuent à l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences.

La qualité de la présentation du travail, l'attention portée à la maîtrise du geste, à l'attitude corporelle, aux outils du travail scolaire, sont l'objet d'une vigilance constante.

Les projets de chaque école prévoient les modalités d'articulation entre l'école maternelle et l'école élémentaire. **La programmation des activités doit être pensée dans la continuité : les enseignants de cours préparatoire prennent appui sur le travail des maîtres de l'école maternelle et sur les acquis des élèves.**

Les enseignements en français et en mathématiques font l'objet d'une progression par année scolaire, jointe au présent programme.



* Français

l'essentiel

À la fin de la grande section de l'école maternelle, l'élève a largement accru son vocabulaire, il est capable de s'exprimer, d'écouter et de prendre la parole. Il comprend un récit lorsqu'il est lu par un adulte, il distingue clairement les sonorités de la langue et les signes graphiques qui les représentent à l'écrit.

Au cours préparatoire, l'apprentissage de la lecture passe par le décodage et l'identification des mots et par l'acquisition progressive des connaissances et des compétences nécessaires à la compréhension des textes. Le code alphabétique doit faire l'objet d'un travail systématique dès le début de l'année. Les apprentissages de la lecture et de l'écriture, qu'il s'agisse des mots, des phrases, des textes, menés de pair, se renforcent mutuellement tout au long du cycle. Ces apprentissages s'appuient sur la pratique orale du langage et sur l'acquisition du vocabulaire ; ils s'accompagnent d'une première initiation à la grammaire et à l'orthographe.

Les élèves apprennent progressivement à maîtriser les gestes de l'écriture cursive : écrire en respectant les graphies, les liaisons entre les lettres, les accents, les espaces entre les mots, les signes de ponctuation, les majuscules.

1 - Langage oral

Au cycle des apprentissages fondamentaux, les élèves continuent leur apprentissage du langage oral : respect de l'organisation de la phrase, expression des relations de causalité et des circonstances temporelles et spatiales (pourquoi ? quand ? où ?) ; utilisation plus adéquate de la conjugaison, emploi d'un vocabulaire de plus en plus diversifié ; prises de parole de plus en plus longues et mieux organisées, dans le respect des sujets traités et des règles de la communication.

Ils s'entraînent à écouter et comprendre les textes que lit le maître, à en restituer l'essentiel et à poser des questions.

La pratique de la **récitation** sert d'abord la maîtrise du langage oral, puis elle favorise l'acquisition du langage écrit et la formation d'une culture et d'une sensibilité littéraires. Les élèves s'exercent à dire de mémoire, sans erreur, sur un rythme ou avec une intonation appropriés, des comptines, des textes en prose et des poèmes.

2 - Lecture, écriture

Dès le cours préparatoire, les élèves s'entraînent à déchiffrer et à écrire seuls des mots déjà connus. L'articulation entre lecture et écriture est indispensable à cet apprentissage. Cet entraînement conduit progressivement l'élève à lire d'une manière plus aisée et plus rapide (déchiffrage, identification de la signification). Au cours élémentaire première année, des textes plus longs et plus variés, comportant des phrases plus complexes, sont progressivement proposés aux élèves. Savoir déchiffrer et reconnaître la signification des mots ne suffit pas pour lire une phrase ou un texte ; les élèves

apprennent aussi à prendre appui sur l'organisation de la phrase ou du texte qu'ils lisent. Ils acquièrent le vocabulaire et les connaissances nécessaires pour comprendre les textes qu'ils sont amenés à lire.

L'appui sur un manuel de qualité est un gage de succès pour cet enseignement délicat. La lecture de textes du patrimoine et d'œuvres destinés aux jeunes enfants, dont la poésie, permet d'accéder à une première culture littéraire.

Les élèves apprennent à rédiger de manière autonome un texte court : rechercher et organiser des idées, choisir du vocabulaire, construire et enchaîner des phrases, prêter attention à l'orthographe.

Ils sont amenés à utiliser l'ordinateur : écriture au clavier, utilisation d'un dictionnaire électronique.

3 - Vocabulaire

Par des activités spécifiques en classe, mais aussi dans tous les enseignements, l'élève acquiert quotidiennement des mots nouveaux. En élargissant son vocabulaire, il accroît sa capacité à se repérer dans le monde qui l'entoure, à mettre des mots sur ses expériences, ses opinions et ses sentiments, à comprendre ce qu'il écoute et ce qu'il lit, et à s'exprimer de façon précise à l'oral comme à l'écrit.

La compréhension, la mémorisation et l'emploi des mots lui sont facilités par des activités de classement qui recourent à des termes génériques, par une initiation à l'usage des synonymes et des antonymes, par la découverte des familles de mots et par une première familiarisation avec le dictionnaire.

4 - Grammaire

La première étude de la grammaire concerne la phrase simple. Les marques de ponctuation et leur usage sont repérés et étudiés. Les élèves apprennent à identifier la phrase, le verbe, le nom, l'article, l'adjectif qualificatif, le pronom personnel (formes sujet). Ils apprennent à repérer le verbe d'une phrase et son sujet.

Les élèves distinguent le présent, du futur et du passé. Ils apprennent à conjuguer les verbes les plus fréquents, des verbes du 1^{er} groupe, être, avoir, aux quatre temps les plus utilisés de l'indicatif : présent, futur, imparfait, passé composé. Ils apprennent à conjuguer au présent de l'indicatif les verbes faire, aller, dire, venir.

La connaissance des marques du genre et du nombre et des conditions de leur utilisation sera acquise à l'issue du CE1.

5 - Orthographe

Les élèves sont conduits à écrire en respectant les correspondances entre lettres et sons et les règles relatives à la valeur des lettres (le s, le c, le g), à copier sans faute un texte court, et à écrire sans erreur des mots mémorisés. En relation avec leurs premières connaissances en grammaire, ils sont entraînés à orthographier correctement des formes conjuguées, à respecter l'accord entre le sujet et le verbe, ainsi que les accords en genre et en nombre dans le groupe nominal et à utiliser à bon escient le point et la majuscule.

Au CP et au CE1, l'attention à l'orthographe est développée chez les élèves et les moyens de la contrôler sont progressivement mis en place.

* Mathématiques

l'essentiel

L'apprentissage des mathématiques développe l'imagination, la rigueur et la précision ainsi que le goût du raisonnement.

La connaissance des nombres et le calcul constituent les objectifs prioritaires du CP et du CE1. La résolution de problèmes fait l'objet d'un apprentissage progressif et contribue à construire le sens des opérations. Conjointement, une pratique régulière du calcul mental est indispensable. De premiers automatismes s'installent. L'acquisition des mécanismes en mathématiques est toujours associée à une intelligence de leur signification.

1 - Nombres et calcul

Les élèves apprennent la numération décimale inférieure à 1000. Ils dénombrent des collections, connaissent la suite des nombres, comparent et rangent. Ils mémorisent et utilisent les tables d'addition et de multiplication (par 2, 3, 4 et 5), ils apprennent les techniques opératoires de l'addition et de la soustraction, celle de la multiplication et apprennent à résoudre des problèmes faisant intervenir ces opérations. Les problèmes de groupements et de partage permettent une première approche de la division pour des nombres inférieurs à 100. L'entraînement quotidien au calcul mental permet une connaissance plus approfondie des nombres et une familiarisation avec leurs propriétés.

2 - Géométrie

Les élèves enrichissent leurs connaissances en matière d'orientation et de repérage. Ils apprennent à reconnaître et à décrire des figures planes et des solides. Ils utilisent des instruments et des techniques pour reproduire ou tracer des figures planes. Ils utilisent un vocabulaire spécifique.

3 - Grandeurs et mesures

Les élèves apprennent et comparent les unités usuelles de longueur (m et cm ; km et m), de masse (kg et g), de contenance (le litre), et de temps (heure, demi-heure), la monnaie (euro, centime d'euro). Ils commencent à résoudre des problèmes portant sur des longueurs, des masses, des durées ou des prix.

4 - Organisation et gestion des données

L'élève utilise progressivement des représentations usuelles : tableaux, graphiques.

* Éducation physique et sportive

l'essentiel

L'éducation physique vise le développement des capacités nécessaires aux conduites motrices et offre une première initiation aux activités physiques, sportives et artistiques. Tout en répondant au besoin et au plaisir de bouger, elle permet de développer le sens de l'effort et de la persévérance. Les élèves apprennent à mieux se connaître, à mieux connaître les autres ; ils apprennent aussi à veiller à leur santé.

La pratique des activités est organisée sur les deux années du cycle en exploitant les ressources locales.

Réaliser une performance

- Activités athlétiques : courir vite, longtemps, en franchissant des obstacles, sauter loin et haut, lancer loin.
- Natation : se déplacer sur une quinzaine de mètres.

* Langue vivante

Adapter ses déplacements à différents types d'environnement

- Activités d'escalade : grimper jusqu'à 3 m et redescendre (mur équipé).
- Activités aquatiques et nautiques : s'immerger, se déplacer sous l'eau, se laisser flotter.
- Activités de roule et glisse : réaliser un parcours simple en roller ou en vélo.
- Activités d'orientation : retrouver quelques balises dans un milieu connu.

Coopérer et s'opposer individuellement et collectivement

- Jeux de lutte : agir sur son adversaire pour l'immobiliser.
- Jeux de raquettes : faire quelques échanges.
- Jeux traditionnels et jeux collectifs avec ou sans ballon : coopérer avec ses partenaires pour affronter collectivement des adversaires, en respectant des règles, en assurant des rôles différents (attaquant, défenseur, arbitre).

Concevoir et réaliser des actions à visées expressive, artistique, esthétique

- Danse : exprimer corporellement des personnages, des images, des sentiments pour communiquer des émotions en réalisant une petite chorégraphie (3 à 5 éléments), sur des supports sonores divers.
- Activités gymniques : réaliser un enchaînement de deux ou trois actions « acrobatiques » sur des engins variés (barres, plinths, poutres, gros tapis).

l'essentiel

Les élèves découvrent très tôt l'existence de langues différentes dans leur environnement, comme à l'étranger. Dès le cours préparatoire, une première sensibilisation à une langue vivante est conduite à l'oral. Au cours élémentaire première année, l'enseignement d'une langue associe l'oral et l'écrit en privilégiant la compréhension et l'expression orale.

L'apprentissage des langues vivantes s'acquiert dès le début par une pratique régulière et par un entraînement de la mémoire. Ce qui implique de développer des comportements indispensables : curiosité, écoute, attention, mémorisation, confiance en soi dans l'utilisation d'une autre langue.

Les élèves distinguent des réalités mélodiques et accentuelles d'une langue nouvelle ; ils découvrent et acquièrent du vocabulaire relatif à la personne et à la vie quotidienne ; ils utilisent progressivement quelques énoncés mémorisés.

Pour la progression, il convient de se reporter aux programmes spécifiques à chaque langue vivante étrangère ou régionale.

* Découverte du monde

l'essentiel

Au CP et au CE1, les élèves ont un accès plus aisé aux savoirs grâce à leurs compétences en lecture et en mathématiques. Ils acquièrent des repères dans le temps et l'espace, des connaissances sur le monde et maîtrisent le vocabulaire spécifique correspondant. Ils dépassent leurs représentations initiales en observant et en manipulant.

Les élèves commencent à acquérir les compétences constitutives du brevet informatique et internet (B2i). Ils découvrent et utilisent les fonctions de base de l'ordinateur.

Ils découvrent et mémorisent des repères plus éloignés dans le temps : quelques dates et personnages de l'histoire de France ; ils prennent conscience de l'évolution des modes de vie.

2 - Découvrir le monde du vivant, de la matière et des objets

Les élèves repèrent des caractéristiques du vivant : naissance, croissance et reproduction ; nutrition et régimes alimentaires des animaux. Ils apprennent quelques règles d'hygiène et de sécurité personnelles et collectives. Ils comprennent les interactions entre les êtres vivants et leur environnement et ils apprennent à respecter l'environnement.

Ils distinguent les solides et les liquides et perçoivent les changements d'états de la matière. Ils réalisent des maquettes élémentaires et des circuits électriques simples pour comprendre le fonctionnement d'un appareil.

1 - Se repérer dans l'espace et le temps

Les élèves découvrent et commencent à élaborer des représentations simples de l'espace familier : la classe, l'école, le quartier, le village, la ville. Ils comparent ces milieux familiers avec d'autres milieux et espaces plus lointains. Ils découvrent des formes usuelles de représentation de l'espace (photographies, cartes, mappemondes, planisphères, globe).

Les élèves apprennent à repérer l'alternance jour-nuit, les semaines, les mois, les saisons. Ils utilisent des outils de repérage et de mesure du temps : le calendrier, l'horloge.

* Pratiques artistiques et histoire des arts

l'essentiel

La sensibilité artistique et les capacités d'expression des élèves sont développées par les pratiques artistiques, mais également par des références culturelles liées à l'histoire des arts.

Ces activités s'accompagnent de l'usage d'un vocabulaire précis qui permet aux élèves d'exprimer leurs sensations, leurs émotions, leurs préférences et leurs goûts. Un premier contact avec des œuvres les conduit à observer, écouter, décrire et comparer.

1 - Arts visuels

Les arts visuels regroupent les arts plastiques, le cinéma, la photographie, le design, les arts numériques. Leur enseignement s'appuie sur une pratique régulière et diversifiée de l'expression plastique, du dessin et la réalisation d'images fixes ou mobiles. Il mobilise des techniques traditionnelles (peinture, dessin) ou plus contemporaines (photographie numérique, cinéma, vidéo, infographie) et propose des procédures

simples mais combinées (recouvrement, tracés, collage/montage). Ces pratiques s'exercent autant en surface qu'en volume à partir d'instruments, de gestes techniques, de médiums et de supports variés. Les élèves sont conduits à exprimer ce qu'ils perçoivent, à imaginer et évoquer leurs projets et leurs réalisations en utilisant un vocabulaire approprié.

2 - Éducation musicale

S'appuyant sur l'apprentissage d'un répertoire d'une dizaine de comptines ou chansons et sur l'écoute d'extraits d'œuvres diverses, l'éducation musicale au CP et au CE1 conduit les élèves à chanter en portant attention à la justesse tonale, à l'exactitude rythmique, à la puissance de la voix, à la respiration et à l'articulation ; ils apprennent à respecter les exigences d'une expression musicale collective ; ils s'exercent à repérer des éléments musicaux caractéristiques très simples, concernant les thèmes mélodiques, les rythmes et le tempo, les intensités, les timbres. Ils commencent à reconnaître les grandes familles d'instruments.

En arts visuels comme en éducation musicale, au titre de **l'histoire des arts**, les élèves bénéficient d'une première rencontre sensible avec des œuvres qu'ils sont en mesure d'apprécier. Selon la proximité géographique, des monuments, des musées, des ateliers d'art ou des spectacles vivants pourront être découverts.

* Instruction civique et morale

l'essentiel

Les élèves apprennent les règles de politesse et du comportement en société. Ils acquièrent progressivement un comportement responsable et deviennent plus autonomes.

1 - Ils découvrent les principes de la morale, qui peuvent être présentés sous forme de maximes illustrées et expliquées par le maître au cours de la journée : telles que « La liberté de l'un s'arrête où commence celle d'autrui », « Ne pas faire à autrui ce que je ne voudrais pas qu'il me fasse », etc. Ils prennent conscience des notions de droits et de devoirs.

2 - Ils approfondissent l'usage des règles de vie collective découvertes à l'école maternelle : tel l'emploi des formules de politesse ou du vouvoiement. Ils appliquent les usages sociaux de la politesse (ex : se taire quand les autres parlent, se lever quand un adulte rentre dans la classe) et coopèrent à la vie de la classe (distribution et rangement du matériel).

3 - Ils reçoivent une éducation à la santé et à la sécurité. Ils sont sensibilisés aux risques liés à l'usage de l'internet. Ils bénéficient d'une information adaptée sur les différentes formes de maltraitance.

4 - Ils apprennent à reconnaître et à respecter les emblèmes et les symboles de la République (La Marseillaise, le drapeau tricolore, le buste de Marianne, la devise « Liberté, Égalité, Fraternité »).

Premier palier pour la maîtrise du socle commun: compétences attendues à la fin du CE1

COMPÉTENCE 1 :

La maîtrise de la langue française

L'élève est capable de :

- s'exprimer clairement à l'oral en utilisant un vocabulaire approprié ;
- lire seul, à haute voix, un texte comprenant des mots connus et inconnus ;
- lire seul et écouter lire des textes du patrimoine et des œuvres intégrales de la littérature de jeunesse, adaptés à son âge ;
- lire seul et comprendre un énoncé, une consigne simples ;
- dégager le thème d'un paragraphe ou d'un texte court ;
- copier un texte court sans erreur dans une écriture cursive lisible et avec une présentation soignée ;
- écrire sans erreur sous la dictée un texte de 5 lignes en utilisant ses connaissances lexicales, orthographiques et grammaticales ;
- utiliser ses connaissances pour mieux écrire un texte court ;
- écrire de manière autonome un texte de 5 à 10 lignes.

COMPÉTENCE 2 :

La pratique d'une langue vivante étrangère

L'élève est capable de :

- comprendre et utiliser des énoncés simples de la vie quotidienne.

COMPÉTENCE 3 :

Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique

L'élève est capable de :

- écrire, nommer, comparer, ranger les nombres entiers naturels inférieurs à 1 000 ;
- calculer : addition, soustraction, multiplication ;
- diviser par 2 et par 5 des nombres entiers inférieurs à 100 (dans le cas où le quotient exact est entier) ;
- restituer et utiliser les tables d'addition et de multiplication par 2, 3, 4 et 5 ;
- calculer mentalement en utilisant des additions, des soustractions et des multiplications simples ;
- situer un objet par rapport à soi ou à un autre objet, donner sa position et décrire son déplacement ;
- reconnaître, nommer et décrire les figures planes et les solides usuels ;
- utiliser la règle et l'équerre pour tracer avec soin et précision un carré, un rectangle, un triangle rectangle ;
- utiliser les unités usuelles de mesure ; estimer une mesure ;
- être précis et soigneux dans les tracés, les mesures et les calculs ;
- résoudre des problèmes très simples ;
- observer et décrire pour mener des investigations ;
- appliquer des règles élémentaires de sécurité pour prévenir les risques d'accidents domestiques.

COMPÉTENCE 4 :

La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication

L'élève est capable de :

- commencer à s'approprier un environnement numérique.

COMPÉTENCE 5 :

La culture humaniste

L'élève est capable de :

- dire de mémoire quelques textes en prose ou quelques poèmes courts ;
- découvrir quelques éléments culturels d'un autre pays ;
- distinguer le passé récent du passé plus éloigné ;
- s'exprimer par l'écriture, le chant, la danse, le dessin, la peinture, le volume (modelage, assemblage) ;
- distinguer certaines grandes catégories de la création artistique (musique, danse, théâtre, cinéma, dessin, peinture, sculpture) ;
- reconnaître des œuvres visuelles ou musicales préalablement étudiées ;
- fournir une définition très simple de différents métiers artistiques (compositeur, réalisateur, comédien, musicien, danseur).

COMPÉTENCE 6 :

Les compétences sociales et civiques

L'élève est capable de :

- reconnaître les emblèmes et les symboles de la République française ;
- respecter les autres et les règles de la vie collective ;
- pratiquer un jeu ou un sport collectif en respectant les règles ;
- appliquer les codes de la politesse dans ses relations avec ses camarades, avec les adultes à l'école et hors de l'école, avec le maître au sein de la classe ;
- participer en classe à un échange verbal en respectant les règles de la communication ;
- appeler les secours ; aller chercher de l'aide auprès d'un adulte.

COMPÉTENCE 7 :

L'autonomie et l'initiative

L'élève est capable de :

- écouter pour comprendre, interroger, répéter, réaliser un travail ou une activité ;
- échanger, questionner, justifier un point de vue ;
- travailler en groupe, s'engager dans un projet ;
- maîtriser quelques conduites motrices comme courir, sauter, lancer ;
- se représenter son environnement proche, s'y repérer, s'y déplacer de façon adaptée ;
- appliquer des règles élémentaires d'hygiène.

Programme du CE2*CM1*CM2

Dans la continuité des premières années de l'école primaire, **la maîtrise de la langue française ainsi que celle des principaux éléments de mathématiques sont les objectifs prioritaires du CE2 et du CM.**

Cependant, tous les enseignements contribuent à l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences.



La compréhension et l'expression en langue vivante font également l'objet d'une attention particulière.

L'autonomie et l'initiative personnelle, conditions de la réussite scolaire, sont progressivement mises en œuvre dans tous les domaines d'activité et permettent à chaque élève de gagner en assurance et en efficacité.

Le recours aux TICE devient habituel dans le cadre du brevet informatique et internet.

Les élèves se préparent à suivre au collège, avec profit, les enseignements des différentes disciplines.

Les projets d'écoles prévoient les modalités d'articulation avec le collège pour un meilleur accueil pédagogique des élèves.

Les enseignements de français et de mathématiques font l'objet de progressions par année scolaire, jointes au présent programme.



* Français

l'essentiel

Faire accéder tous les élèves à la maîtrise de la langue française, à une expression précise et claire à l'oral comme à l'écrit, relève d'abord de l'enseignement du français mais aussi de toutes les disciplines : les sciences, les mathématiques, l'histoire, la géographie, l'éducation physique et les arts.

La progression dans la maîtrise de la langue française se fait selon un programme de lecture et d'écriture, de vocabulaire, de grammaire, et d'orthographe. Un programme de littérature vient soutenir l'autonomie en lecture et en écriture des élèves.

L'étude de la langue française (vocabulaire, grammaire, orthographe) donne lieu à des séances et des activités

spécifiques. Elle est conduite avec le souci de mettre en évidence ses liens avec l'expression, la compréhension et la correction rédactionnelle.

L'écriture manuscrite est quotidiennement pratiquée, pour devenir de plus en plus régulière, rapide et soignée. Les élèves développent, dans le travail scolaire, le souci constant de présenter leur travail avec ordre, clarté et propreté, en ayant éventuellement recours au traitement de texte.

L'appui sur un manuel de qualité pour chacun des volets de l'enseignement du français est un gage de succès.

L'ensemble des connaissances acquises en français contribue à la constitution d'une culture commune des élèves.

1 - Langage oral

L'élève est capable d'écouter le maître, de poser des questions, d'exprimer son point de vue, ses sentiments. Il s'entraîne à prendre la parole devant d'autres élèves pour reformuler, résumer, raconter, décrire, expliciter un raisonnement, présenter des arguments. Dans des situations d'échanges variées, il apprend à tenir compte des points de vue des autres, à utiliser un vocabulaire précis appartenant au niveau de la langue courante, à adapter ses propos en fonction de ses interlocuteurs et de ses objectifs. Un travail régulier de **récitation** (mémorisation et diction) est conduit sur des textes en prose et des poèmes.

La qualité du langage oral fait l'objet de l'attention du maître dans toutes les activités scolaires.

2 - Lecture, écriture

La lecture et l'écriture sont systématiquement liées : elles font l'objet d'exercices quotidiens, non seulement en français, mais aussi dans le cadre de tous les enseignements. L'étude des textes, et en particulier des textes littéraires, vise à développer les capacités de compréhension, et à soutenir l'apprentissage de la rédaction autonome.

Lecture

La lecture continue à faire l'objet d'un apprentissage systématique :

- automatisation de la reconnaissance des mots, lecture aisée de mots irréguliers et rares, augmentation de la rapidité et de l'efficacité de la lecture silencieuse ;
- compréhension des phrases ;
- compréhension de textes scolaires (énoncés de problèmes, consignes, leçons et exercices des manuels) ;
- compréhension de textes informatifs et documentaires ;
- compréhension de textes littéraires (récits, descriptions, dialogues, poèmes).

L'élève apprend à comprendre le sens d'un texte en reformulant l'essentiel et en répondant à des questions le concernant. Cette compréhension s'appuie sur le repérage des principaux éléments du texte (par exemple, le sujet d'un texte documentaire, les personnages et les événements d'un récit), mais aussi sur son analyse précise. Celle-ci consiste principalement en l'observation des traits distinctifs qui donnent au texte sa cohérence : titre, organisation en phrases et en paragraphes, rôle de la ponctuation et des mots de liaison, usage des pronoms, temps verbaux, champs lexicaux.

Littérature

Le programme de littérature vise à donner à chaque élève un répertoire de références appropriées à son âge, puisées dans le patrimoine et dans la littérature de jeunesse d'hier et d'aujourd'hui ; il participe ainsi à la constitution d'une culture littéraire commune. Chaque année, les élèves lisent intégralement des ouvrages relevant de divers genres et appartenant aux classiques de l'enfance et à la bibliographie de littérature de jeunesse que le ministère de l'Éducation nationale

publie régulièrement. Ces lectures cursives sont conduites avec le souci de développer chez l'élève le plaisir de lire.

Les élèves rendent compte de leur lecture, expriment leurs réactions ou leurs points de vue et échangent entre eux sur ces sujets, mettent en relation des textes entre eux (auteurs, thèmes, sentiments exprimés, personnages, événements, situation spatiale ou temporelle, tonalité comique ou tragique...). Les interprétations diverses sont toujours rapportées aux éléments du texte qui les autorisent ou, au contraire, les rendent impossibles.

Rédaction

La rédaction de textes fait l'objet d'un apprentissage régulier et progressif : elle est une priorité du cycle des approfondissements. Les élèves apprennent à narrer des faits réels, à décrire, à expliquer une démarche, à justifier une réponse, à inventer des histoires, à résumer des récits, à écrire un poème, en respectant des consignes de composition et de rédaction. Ils sont entraînés à rédiger, à corriger et à améliorer leurs productions, en utilisant le vocabulaire acquis, leurs connaissances grammaticales et orthographiques, ainsi que les outils mis à disposition (manuels, dictionnaires, répertoires, etc.).

3 - Étude de la langue française

Vocabulaire

L'acquisition du vocabulaire accroît la capacité de l'élève à se repérer dans le monde qui l'entoure, à mettre des mots sur ses expériences, ses opinions et ses sentiments, à comprendre ce qu'il écoute et ce qu'il lit, et à s'exprimer de façon précise et correcte à l'oral comme à l'écrit.

Cycle des approfondissements (CE2-CM1-CM2)

L'extension et la structuration du vocabulaire des élèves font l'objet de séances et d'activités spécifiques, notamment à partir de supports textuels intentionnellement choisis ; la découverte, la mémorisation et l'utilisation de mots nouveaux s'accompagnent de l'étude des relations de sens entre les mots.

Cette étude repose, d'une part, sur les relations de sens (synonymie, antonymie, polysémie, regroupement de mots sous des termes génériques, identification des niveaux de langue), d'autre part, sur des relations qui concernent à la fois la forme et le sens (famille de mots). Elle s'appuie également sur l'identification grammaticale des classes de mots. L'usage du dictionnaire, sous une forme papier ou numérique, est régulière. Tous les domaines d'enseignement contribuent au développement et à la précision du vocabulaire des élèves. L'emploi du vocabulaire fait l'objet de l'attention du maître dans toutes les activités scolaires.

Grammaire

L'enseignement de la grammaire a pour finalité de favoriser la compréhension des textes lus et entendus, d'améliorer l'expression en vue d'en garantir la justesse, la correction syntaxique et orthographique. Il porte presque exclusivement sur la phrase simple : la phrase complexe n'est abordée qu'en CM2.

L'élève acquiert progressivement le vocabulaire grammatical qui se rapporte aux notions étudiées et mobilise ses connaissances dans des activités d'écriture.

La phrase

- Connaissance et emploi pertinent

des phrases déclarative, interrogative, injonctive et exclamative, des formes affirmative et négative.

- Repérage de la différence entre voix active et voix passive.
- Utilisation adéquate des signes de ponctuation usuels.

Les classes de mots

- Identification, selon leur nature, des mots suivants : les verbes, les noms, les déterminants (articles définis et indéfinis, déterminants possessifs, démonstratifs, interrogatifs), les adjectifs qualificatifs, les pronoms (personnels, possessifs, relatifs, démonstratifs et interrogatifs), les adverbes, les prépositions.
- Utilisation adéquate de la substitution pronominale, ainsi que des conjonctions de coordination et autres mots de liaison (adverbes).

Les fonctions des mots

- Identification du verbe, de son sujet (nom propre, groupe nominal ou pronom), et des compléments du verbe : compléments d'objet direct, indirect et second, compléments circonstanciels (de lieu, de temps).
- Compréhension de la notion de circonstance.
- Identification de l'attribut du sujet.
- Identification des éléments du groupe nominal et de leurs fonctions : déterminant, adjectif qualificatif épithète, complément du nom, proposition relative complément du nom.

Le verbe

- Connaissance du vocabulaire relatif à la compréhension des conjugaisons.
- Repérage dans un texte des temps simples et des temps composés de l'indicatif, et compréhension de leurs règles de formation.

- Première approche de la valeur des temps verbaux et en particulier des temps du passé.
- Conjugaison des verbes des premier et deuxième groupes, d'*être* et *avoir* aux temps suivants de l'indicatif : présent, futur simple, imparfait, passé simple ; passé composé, plus-que-parfait, futur antérieur, conditionnel présent ; à l'impératif présent, à l'infinitif présent ; au participe présent et passé.
- Conjugaison d'*aller*, *dire*, *faire*, *pouvoir*, *partir*, *prendre*, *venir*, *voir*, *vouloir* aux temps suivants de l'indicatif : présent, futur simple, imparfait, passé simple, passé composé, conditionnel présent, à l'impératif présent, à l'infinitif présent ; au participe présent et passé.
- Utilisation à bon escient des temps étudiés.

Les accords

Connaissance et utilisation :

- des règles et des marques de l'accord dans le groupe nominal : accord en genre et en nombre entre le déterminant, le nom et l'adjectif qualificatif ;
- des règles de l'accord en nombre et en personne entre le sujet et le verbe ;
- des règles de l'accord du participe passé construit avec *être* (non compris les verbes pronominaux) et *avoir* (cas du complément d'objet posé après le verbe).

Les propositions

- Distinction entre phrase simple et phrase complexe ; entre proposition indépendante (coordonnée, juxtaposée), proposition principale et proposition subordonnée.

Orthographe

Une attention permanente est portée à l'orthographe. La pratique régulière

de la copie, de la dictée sous toutes ses formes et de la rédaction ainsi que des exercices diversifiés assurent la fixation des connaissances acquises : leur application dans des situations nombreuses et variées conduit progressivement à l'automatisation des graphies correctes. Les élèves sont habitués à utiliser les outils appropriés.

Orthographe grammaticale

- Les élèves sont entraînés à orthographier correctement les formes conjuguées des verbes étudiés, à appliquer les règles d'accord apprises en grammaire (voir plus haut), à distinguer les principaux homophones grammaticaux (*à-a, où-ou...*).
- Les particularités des marques du pluriel de certains noms (en *-al, -eau, -eu, -ou* ; en *-s, -x, -z*) et de certains adjectifs (en *-al, -eau, -s, -x*) sont mémorisées.

Orthographe lexicale

- L'orthographe relative aux correspondances grapho-phoniques, y compris la valeur des lettres en fonction des voyelles placées à proximité (*s/ss, c/ç, c/qu, g/gu/ge*) ou de la consonne suivante (*n* devenant *m* devant *m, b, p*) est maîtrisée.
- L'orthographe des mots les plus fréquents, notamment les mots invariables, ainsi que des mots fréquents avec accents, est mémorisée.

L'apprentissage orthographique repose aussi sur l'application des règles d'orthographe ou régularités dans l'écriture des mots (redoublement de consonnes, lettres muettes, finales de mots de grande fréquence).

* Mathématiques

l'essentiel

La pratique des mathématiques développe le goût de la recherche et du raisonnement, l'imagination et les capacités d'abstraction, la rigueur et la précision.

Du CE2 au CM2, dans les quatre domaines du programme, l'élève enrichit ses connaissances, acquiert de nouveaux outils, et continue d'apprendre à résoudre des problèmes. Il renforce ses compétences en calcul mental. Il acquiert de nouveaux automatismes. L'acquisition des mécanismes en mathématiques est toujours associée à une intelligence de leur signification.

La maîtrise des principaux éléments mathématiques aide à agir dans la vie quotidienne et prépare la poursuite d'études au collège.

1 - Nombres et calcul

L'étude organisée des nombres est poursuivie jusqu'au milliard, mais des nombres plus grands peuvent être rencontrés.

Les nombres entiers naturels

- principes de la numération décimale de position : valeur des chiffres en fonction de leur position dans l'écriture des nombres ;
- désignation orale et écriture en chiffres

et en lettres ;

- comparaison et rangement de nombres, repérage sur une droite graduée, utilisation des signes $\rightarrow$ et $\leftarrow$;
- relations arithmétiques entre les nombres d'usage courant : double, moitié, quadruple, quart, triple, tiers..., la notion de multiple.

Les nombres décimaux et les fractions

- fractions simples et décimales : écriture, encadrement entre deux nombres entiers consécutifs, écriture comme somme d'un entier et d'une fraction inférieure à 1, somme de deux fractions décimales ou de deux fractions de même dénominateur ;
- nombres décimaux : désignations orales et écritures chiffrées, valeur des chiffres en fonction de leur position, passage de l'écriture à virgule à une écriture fractionnaire et, inversement, comparaison et rangement, repérage sur une droite graduée ; valeur approchée d'un décimal à l'unité près, au dixième près, au centième près.

Le calcul

- **mental** : tables d'addition et de multiplication. L'entraînement quotidien au calcul mental portant sur les quatre opérations favorise une appropriation des nombres et de leurs propriétés.

- **posé** : la maîtrise d'une technique opératoire pour chacune des quatre opérations est indispensable.
- **à la calculatrice** : la calculatrice fait l'objet d'une utilisation raisonnée en fonction de la complexité des calculs auxquels sont confrontés les élèves.

La résolution de problèmes liés à la vie courante permet d'approfondir la connaissance des nombres étudiés, de renforcer la maîtrise du sens et de la pratique des opérations, de développer la rigueur et le goût du raisonnement.

2 - Géométrie

L'objectif principal de l'enseignement de la géométrie du CE2 au CM2 est de permettre aux élèves de passer progressivement d'une reconnaissance perceptive des objets à une étude fondée sur le recours aux instruments de tracé et de mesure.

Les relations et propriétés géométriques : alignement, perpendicularité, parallélisme, égalité de longueurs, symétrie axiale, milieu d'un segment.

L'utilisation d'instruments

et de techniques : règle, équerre, compas, calque, papier quadrillé, papier pointé, pliage.

Les figures planes : le carré, le rectangle, le losange, le parallélogramme, le triangle et ses cas particuliers, le cercle :

- description, reproduction, construction ;
- vocabulaire spécifique relatif à ces figures : côté, sommet, angle, diagonale, axe de symétrie, centre, rayon, diamètre ;

- agrandissement et réduction de figures planes, en lien avec la proportionnalité.

Les solides usuels : cube, pavé droit, cylindre, prismes droits, pyramide.

- reconnaissance de ces solides et étude de quelques patrons ;
- vocabulaire spécifique relatif à ces solides : sommet, arête, face.

Les problèmes de reproduction ou de construction de configurations géométriques diverses mobilisent la connaissance des figures usuelles. Ils sont l'occasion d'utiliser à bon escient le vocabulaire spécifique et les démarches de mesurage et de tracé.

3 - Grandeurs et mesures

Les longueurs, les masses, les volumes :

mesure, estimation, unités légales du système métrique, calcul sur les grandeurs, conversions, périmètre d'un polygone, formule du périmètre du carré et du rectangle, de la longueur du cercle, du volume du pavé droit.

Les aires : comparaison de surfaces selon leurs aires, unités usuelles, conversions ; formule de l'aire d'un rectangle et d'un triangle.

Les angles : comparaison, utilisation d'un gabarit et de l'équerre ; angle droit, aigu, obtus.

Le repérage du temps : lecture de l'heure et du calendrier.

Les durées : unités de mesure des durées, calcul de la durée écoulée entre deux instants donnés.

La monnaie

La résolution de problèmes concrets contribue à consolider les connaissances et capacités relatives aux grandeurs et à leur mesure, et, à leur donner sens. À cette occasion, des estimations de mesure peuvent être fournies puis validées.

4 - Organisation et gestion de données

Les capacités d'organisation et de gestion des données se développent par la résolution de problèmes de la vie courante ou tirés d'autres enseignements.

Il s'agit d'apprendre progressivement à trier des données, à les classer, à lire ou à produire des tableaux, des graphiques et à les analyser.

La proportionnalité est abordée à partir des situations faisant intervenir les notions de pourcentage, d'échelle, de conversion, d'agrandissement ou de réduction de figures. Pour cela, plusieurs procédures (en particulier celle dite de la « règle de trois ») sont utilisées.

* Éducation physique et sportive

l'essentiel

L'éducation physique et sportive vise le développement des capacités motrices et la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques. Elle contribue à l'éducation à la santé en permettant aux élèves de mieux connaître leur corps, et à l'éducation à la sécurité, par des prises de risques contrôlées. Elle éduque à la responsabilité et à l'autonomie, en faisant accéder les élèves à des valeurs morales et sociales (respect de règles, respect de soi-même et d'autrui).

La pratique des activités est organisée sur les trois années du cycle en exploitant les ressources locales.

Réaliser une performance mesurée (en distance, en temps)

- Activités athlétiques : courir vite, courir longtemps, courir en franchissant des obstacles, courir en relais, sauter loin, sauter haut, lancer loin.
- Natation : se déplacer sur une trentaine de mètres.

Adapter ses déplacements à différents types d'environnement

- Activités d'escalade : grimper et redescendre sur un trajet annoncé (mur équipé).
- Activités aquatiques et nautiques : plonger, s'immerger, se déplacer.
- Activités de rouler et glisse : réaliser un parcours d'actions diverses en roller, en vélo, en ski.
- Activités d'orientation : retrouver plusieurs balises dans un espace semi-naturel en s'aidant d'une carte.

Coopérer ou s'opposer individuellement et collectivement

- Jeux de lutte : amener son adversaire au sol pour l'immobiliser.
- Jeux de raquettes : marquer des points dans un match à deux.
- Jeux sportifs collectifs (type handball, basket-ball, football, rugby, volley-ball...) : coopérer avec ses partenaires pour affronter collectivement des adversaires, en respectant des règles, en assurant des rôles différents (attaquant, défenseur, arbitre).

Concevoir et réaliser des actions à visées expressive, artistique, esthétique

- Danse : construire à plusieurs une phrase dansée (chorégraphie de 5 éléments au moins) pour exprimer corporellement des personnages, des images, des sentiments et pour communiquer des émotions, sur des supports sonores divers.
- Activités gymniques : construire et réaliser un enchaînement de 4 ou 5 éléments « acrobatiques » sur divers engins (barres, moutons, poutres, tapis).

* Langue vivante

l'essentiel

En fin de CM2, les élèves doivent avoir acquis les compétences nécessaires à la communication élémentaire définie par le niveau A1 du *Cadre européen commun de référence pour les langues* qui constitue par ailleurs la référence fondamentale pour l'enseignement, les apprentissages et l'évaluation des acquis en langues vivantes.

À partir du CE2, les activités orales de compréhension et d'expression sont une priorité. Le vocabulaire s'enrichit et les composantes sonores de la langue restent une préoccupation constante : accentuation, mélodies, rythmes propres à la langue apprise. En grammaire, l'objectif visé est celui de l'utilisation de formes élémentaires : phrase simple et conjonctions de coordination. L'orthographe des mots utilisés est apprise.

Les connaissances sur les modes de vie du pays viennent favoriser la compréhension d'autres façons d'être et d'agir.

Pour la progression, il convient de se reporter aux programmes spécifiques à chaque langue vivante étrangère ou régionale.

* Sciences expérimentales et technologie

l'essentiel

Les sciences expérimentales et les technologies ont pour objectif de comprendre et de décrire le monde réel, celui de la nature et celui construit par l'Homme, d'agir sur lui, et de maîtriser les changements induits par l'activité humaine. Leur étude contribue à faire saisir aux élèves la distinction entre faits et hypothèses vérifiables d'une part, opinions et croyances d'autre part.

Observation, questionnement, expérimentation et argumentation pratiqués, par exemple, selon l'esprit de la *Main à la pâte* sont essentiels pour atteindre ces buts ; c'est pourquoi les connaissances et les compétences sont acquises dans le cadre d'une démarche d'investigation qui développe la

curiosité, la créativité, l'esprit critique et l'intérêt pour le progrès scientifique et technique.

Familiarisés avec une approche sensible de la nature, les élèves apprennent à être responsables face à l'environnement, au monde vivant, à la santé. Ils comprennent que le développement durable correspond aux besoins des générations actuelles et futures. En relation avec les enseignements de culture humaniste et d'instruction civique, ils apprennent à agir dans cette perspective.

Les travaux des élèves font l'objet d'écrits divers consignés, par exemple, dans un carnet d'observations ou un cahier d'expériences.

Le ciel et la Terre

Le mouvement de la Terre (et des planètes) autour du Soleil, la rotation de la Terre sur elle-même ; la durée du jour et son changement au cours des saisons.
Le mouvement de la Lune autour de la Terre.

Lumières et ombres.

Volcans et séismes, les risques pour les sociétés humaines.

La matière

L'eau : une ressource
– états et changements d'état ;

- le trajet de l'eau dans la nature ;
 - le maintien de sa qualité pour ses utilisations.
- L'air et les pollutions de l'air.
Mélanges et solutions.
Les déchets : réduire, réutiliser, recycler.

L'énergie

Exemples simples de sources d'énergies (fossiles ou renouvelables).
Besoins en énergie, consommation et économie d'énergie.

L'unité et la diversité du vivant

Présentation de la biodiversité : recherche de différences entre espèces vivantes.
Présentation de l'unité du vivant : recherche de points communs entre espèces vivantes.
Présentation de la classification du vivant : interprétation de ressemblances et différences en termes de parenté.

Le fonctionnement du vivant

Les stades du développement d'un être vivant (végétal ou animal).
Les conditions de développement des végétaux et des animaux.
Les modes de reproduction des êtres vivants.

Le fonctionnement du corps humain et la santé

Les mouvements corporels (les muscles, les os du squelette, les articulations).
Première approche des fonctions de nutrition : digestion, respiration et circulation sanguine.
Reproduction de l'Homme et éducation à la sexualité.
Hygiène et santé : actions bénéfiques ou nocives de nos comportements, notamment dans le domaine du sport, de l'alimentation, du sommeil.

Les êtres vivants dans leur environnement

L'adaptation des êtres vivants aux conditions du milieu.
Places et rôles des êtres vivants ; notions de chaînes et de réseaux alimentaires.
L'évolution d'un environnement géré par l'Homme : la forêt ; importance de la biodiversité.

Les objets techniques

Circuits électriques alimentés par des piles.
Règles de sécurité, dangers de l'électricité.
Leviers et balances, équilibres.
Objets mécaniques, transmission de mouvements.

* Culture humaniste

l'essentiel

La culture humaniste des élèves dans ses dimensions historiques, géographiques, artistiques et civiques se nourrit aussi des premiers éléments d'une initiation à l'histoire des arts. La culture humaniste ouvre l'esprit des élèves à la diversité et à l'évolution des civilisations, des sociétés, des territoires, des faits religieux et des arts ; elle leur permet d'acquérir des repères temporels, spatiaux, culturels et civiques. Avec la fréquentation des œuvres littéraires, elle contribue donc à la formation de la personne et du citoyen.

L'histoire et la géographie donnent des repères communs, temporels et spatiaux, pour commencer à comprendre l'unité et la complexité du monde. Elles développent chez les élèves curiosité, sens de l'observation

et esprit critique. Les travaux des élèves font l'objet d'écrits divers, par exemple des résumés et frises chronologiques, des cartes et croquis.

Les objectifs de l'enseignement de l'histoire et de la géographie au cycle 3 s'inscrivent dans l'ensemble des connaissances et des compétences que les élèves acquièrent progressivement au cours de la scolarité obligatoire.

Les pratiques artistiques individuelles ou collectives développent le sens esthétique, elles favorisent l'expression, la création réfléchie, la maîtrise du geste et l'acquisition de méthodes de travail et de techniques. Elles sont éclairées, dans le cadre de **l'histoire des arts**, par une rencontre sensible et raisonnée avec des œuvres considérées dans un cadre chronologique.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Histoire

L'étude des questions suivantes permet aux élèves d'identifier et de caractériser simplement les grandes périodes qui seront étudiées au collège. Elle s'effectue dans l'ordre chronologique par l'usage du récit et l'observation de quelques documents patrimoniaux. Il ne s'agit donc, en aucune

façon, de traiter dans tous leurs aspects les thèmes du programme mais seulement de s'assurer que les élèves connaîtront les personnages ou événements représentatifs de chacune de ces périodes. Les événements et les personnages indiqués ci-dessous en italique constituent une liste de repères indispensables que le maître pourra compléter en fonction de ses choix pédagogiques. Jalons de l'histoire

nationale, ils forment la base d'une culture commune. Ces repères s'articuleront avec ceux de l'histoire des arts.

La Préhistoire

Les premières traces de vie humaine, la maîtrise du fer et les débuts de l'agriculture, l'apparition de l'art.

L'homme de Tautavel il y a près de 500 000 ans; Lascaux il y a 17 000 ans.

L'Antiquité

Les Gaulois, la romanisation de la Gaule et la christianisation du monde gallo-romain.

Jules César et Vercingétorix; 52 avant notre ère: Alésia.

Le Moyen Âge

Après les invasions, la naissance et le développement du royaume de France.

Les relations entre seigneurs et paysans, le rôle de l'Église.

Conflits et échanges en Méditerranée:

les Croisades, la découverte d'une autre civilisation, l'Islam.

La guerre de Cent Ans.

496: baptême de Clovis; 800: couronnement de Charlemagne; 987: Hugues Capet, roi de France; Saint Louis; Jeanne d'Arc.

Les Temps modernes

Le temps des Découvertes et des premiers empires coloniaux, la traite des Noirs et l'esclavage.

La Renaissance: les arts, quelques découvertes scientifiques, catholiques et protestants.

Louis XIV, un monarque absolu.

Les Lumières.

Gutenberg; 1492: Christophe Colomb en Amérique; François I^{er}; Copernic; Galilée;

Henri IV et l'édit de Nantes; Richelieu; Louis XIV, Voltaire, Rousseau.

La Révolution française et le XIX^e siècle

La Révolution française et le Premier Empire: l'aspiration à la liberté et à l'égalité, la Terreur, les grandes réformes de Napoléon Bonaparte.

La France dans une Europe en expansion industrielle et urbaine: le temps du travail en usine, des progrès techniques, des colonies et de l'émigration.

L'installation de la démocratie et de la République.

Louis XVI; 14 juillet 1789: prise de la Bastille; 26 août 1789: Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen; 21 septembre 1792: proclamation de la République; 1804: Napoléon I^{er}, empereur des Français; 1848: suffrage universel masculin et abolition de l'esclavage; 1882: Jules Ferry et l'école gratuite, laïque et obligatoire; Pasteur; Marie Curie; 1905: loi de séparation des Églises et de l'État.

Le XX^e siècle et notre époque

La violence du XX^e siècle:

- les deux conflits mondiaux;
- l'extermination des Juifs et des Tziganes par les nazis: un crime contre l'humanité.

La révolution scientifique et technologique, la société de consommation.

La V^e République.

La construction européenne.

1916: bataille de Verdun; Clemenceau; 11 novembre 1918: armistice de la Grande Guerre; 18 juin 1940: appel du général de Gaulle; Jean Moulin; 8 mai 1945: fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe; 1945: droit de vote des femmes en France;

Cycle des approfondissements (CE2-CM1-CM2)

1957: traité de Rome ; 1958: Charles de Gaulle et la fondation de la V^e République ;
1989: chute du mur de Berlin ;
2002: l'euro, monnaie européenne.

Géographie

Le programme de géographie a pour objectifs de décrire et de comprendre comment les hommes vivent et aménagent leurs territoires. Les sujets étudiés se situent en premier lieu à l'échelle locale et nationale ; ils visent à identifier, et connaître les principales caractéristiques de la géographie de la France dans un cadre européen et mondial. La fréquentation régulière du globe, de cartes, de paysages est nécessaire.

Le programme de géographie contribue, avec celui de sciences, à l'éducation au développement durable.

Les repères indispensables sont mentionnés en italique, ils intègrent et construisent progressivement le cadre européen et mondial du programme. Ils peuvent être complétés en fonction des choix du professeur.

Des réalités géographiques locales à la région où vivent les élèves

- les paysages de village, de ville ou de quartier, la circulation des hommes et des biens, les principales activités économiques ;
- un sujet d'étude au choix permettant une première approche du développement durable (en relation avec le programme de sciences expérimentales et de technologie): l'eau dans la commune (besoins et traitement) ou les déchets (réduction et recyclage) ;
- le département et la région.

Étude de cartes.

Le territoire français dans l'Union européenne

- les grands types de paysages ;
- la diversité des régions françaises ;
- les frontières de la France et les pays de l'Union européenne.

Principaux caractères du relief, de l'hydrographie et du climat en France et en Europe : étude de cartes.

Le découpage administratif de la France (départements, régions) : étude de cartes.

Les pays de l'Union européenne : étude de cartes.

Les Français dans le contexte européen

- la répartition de la population sur le territoire national et en Europe ;
- les principales villes en France et en Europe.

Répartition de la population et localisation des principales villes : étude de cartes.

Se déplacer en France et en Europe

- un aéroport ;
- le réseau autoroutier et le réseau TGV.

Le réseau ferré à grande vitesse en Europe : étude de cartes.

Produire en France

- quatre types d'espaces d'activités : une zone industrialo-portuaire, un centre tertiaire, un espace agricole et une zone de tourisme.

Dans le cadre de l'approche du développement durable, ces quatre études mettront en valeur les notions de ressources, de pollution, de risques et de prévention.

La France dans le monde

- les territoires français dans le monde ;
- la langue française dans le monde
(en relation avec le programme d'instruction civique et morale).

Ces deux questions s'appuieront sur une étude du globe et de planisphères : les océans et continents, les grands traits du relief de la planète, les principales zones climatiques, les zones denses et vides de population, les espaces riches et pauvres à l'échelle de la planète.

Au cours de ces trois années, le programme peut être étudié dans l'ordre de sa présentation. Le CE2 peut être consacré aux « réalités géographiques locales » ; au CM1, les élèves peuvent étudier « le territoire français dans l'Union européenne », « la population de la France et de l'Europe » et « se déplacer en France et en Europe » ; le CM2 peut être consacré aux parties « produire en France », « la France dans le monde ».

* Pratiques artistiques et histoire des arts

PRATIQUES ARTISTIQUES

La sensibilité artistique et les capacités d'expression des élèves sont développées par les pratiques artistiques, mais également par la rencontre et l'étude d'œuvres diversifiées relevant des différentes composantes esthétiques, temporelles et géographiques de l'histoire des arts.

1 - Arts visuels

Conjuguant pratiques diversifiées et fréquentation d'œuvres de plus en plus complexes et variées, l'enseignement des arts visuels (arts plastiques, cinéma, photographie, design, arts numériques) approfondit le programme commencé en cycle 2. Cet enseignement favorise l'expression et la création. Il conduit à l'acquisition de savoirs et de techniques spécifiques et amène progressivement l'enfant à cerner la notion d'œuvre d'art et à distinguer la valeur d'usage de la valeur esthétique des objets étudiés.

Pratiques régulières et diversifiées et références aux œuvres contribuent ainsi à l'enseignement de l'histoire des arts.

2 - Éducation musicale

L'éducation musicale s'appuie sur des pratiques concernant la voix et l'écoute : jeux vocaux, chants divers, en canon et à deux voix, en petits groupes ou en formation chorale. Ces pratiques vocales peuvent s'enrichir de jeux rythmiques sur des formules simples joués sur des objets sonores appropriés. Grâce à des activités d'écoute, les élèves s'exercent à comparer des œuvres musicales, découvrent la variété des genres et des styles selon les époques et les cultures. La perception et l'identification d'éléments musicaux caractéristiques de la musique écoutée prolonge le travail engagé au CP et au CE1. Pratiques vocales et pratiques d'écoute contribuent à l'enseignement de l'histoire des arts.

HISTOIRE DES ARTS

L'histoire des arts porte à la connaissance des élèves des œuvres de référence qui appartiennent au patrimoine ou à l'art contemporain ; ces œuvres leur sont présentées en relation avec une époque, une aire géographique (sur la base des repères chronologiques et spatiaux acquis en histoire et en géographie), une forme d'expression (dessin, peinture, sculpture, architecture, arts appliqués, musique, danse, cinéma) et, le cas échéant, une technique (huile sur toile, gravure...), un artisanat ou une activité créatrice vivante. L'histoire des arts en relation avec les autres enseignements aide les élèves

à se situer parmi les productions artistiques de l'humanité et les différentes cultures considérées dans le temps et dans l'espace. Confrontés à des œuvres diverses, ils découvrent les richesses, la permanence et l'universalité de la création artistique.

En arts visuels comme en éducation musicale, au titre de l'histoire des arts, les élèves bénéficient de rencontres sensibles avec des œuvres qu'ils sont en mesure d'apprécier. Selon la proximité géographique, des monuments, des musées, des ateliers d'art, des spectacles vivants ou des films en salle de cinéma pourront être découverts. Ces sorties éveillent la curiosité des élèves pour les chefs-d'œuvre ou les activités artistiques de leur ville ou de leur région. L'enseignement d'histoire des arts s'articule sur les six périodes historiques du programme d'histoire ; il prend en compte les six grands domaines artistiques suivants :

- les arts de l'espace : architecture, jardins, urbanisme ;
 - les arts du langage : littérature, poésie ;
 - les arts du quotidien : objets d'art, mobilier, bijoux ;
 - les arts du son : musique, chanson ;
 - les arts du spectacle vivant : théâtre, chorégraphie, cirque ;
 - les arts visuels : arts plastiques, cinéma, photographie, design, arts numériques.
- Des indications concernant ces domaines sont présentées ci-dessous. Par ailleurs, une liste d'œuvres de référence sera publiée, dans laquelle chacun puisera à sa convenance.

La Préhistoire et l'Antiquité gallo-romaine

- Architecture préhistorique (un ensemble mégalithique) et antique (des monuments gallo-romains).
- Une mosaïque gallo-romaine.
- Peintures de Lascaux ; une sculpture antique.

Le Moyen Âge

- Architecture religieuse (une église romane ; une église gothique ; une mosquée ; une abbaye) ; bâtiments et sites militaires et civils (un château fort ; une cité fortifiée ; une maison à colombage).
- Un extrait d'un roman de chevalerie.
- Un costume, un vitrail, une tapisserie.
- Musique religieuse (un chant grégorien) et musique profane (une chanson de troubadour).
- Une fête et un spectacle de la culture populaire et nobiliaire (le carnaval, le tournoi).
- Une fresque ; une sculpture romane ; une sculpture gothique ; un manuscrit enluminé.

Les Temps modernes

- Une architecture royale (un château de la Loire, Versailles), une architecture militaire (une fortification) ; une place urbaine ; un jardin à la française.
- Des poésies de la Renaissance ; un conte ou une fable de l'époque classique.
- Une pièce de mobilier et de costume ; un moyen de transport ; une tapisserie.
- Musique instrumentale et vocale du répertoire baroque et classique (une symphonie ; une œuvre vocale religieuse). une chanson du répertoire populaire.
- Un extrait de pièce de théâtre.

- Des peintures et sculptures de la Renaissance, des XVII^e et XVIII^e siècles (Italie, Flandres, France).

Le XIX^e siècle

- Une architecture industrielle (une gare) ; urbanisme : un plan de ville.
- Des récits, des poésies.
- Des éléments de mobilier et de décoration et d'arts de la table (Sèvres, Limoges).
- Extraits musicaux de l'époque romantique (symphonie, opéra).
- Un extrait de pièce de théâtre, de ballet.
- Quelques œuvres illustrant les principaux mouvements picturaux (romantisme, réalisme, impressionnisme) ; un maître de la sculpture ; un court-métrage des débuts du cinématographe ; des photographies d'époque.

Le XX^e siècle et notre époque

- Architecture : ouvrages d'art et habitat.
- Des récits, nouvelles, récits illustrés, poésies.
- Design graphique (une affiche) ; design de transport (un train).
- Des musiques du XX^e siècle (dont jazz, musiques de films, chansons).
- Spectacles de mime, de cirque, de théâtre ; un extrait d'un spectacle de danse moderne ou contemporaine.
- Quelques œuvres illustrant les principaux mouvements picturaux contemporains ; une sculpture ; des œuvres cinématographiques (dont le cinéma muet) et photographiques ; des œuvres cinématographiques illustrant les différentes périodes historiques.

* Techniques usuelles de l'information et de la communication

l'essentiel

La culture numérique impose l'usage raisonné de l'informatique, du multimédia et de l'internet. Dès l'école primaire, une attitude de responsabilité dans l'utilisation de ces outils interactifs doit être visée. Le programme du cycle des approfondissements est organisé selon cinq domaines déclinés dans les textes réglementaires définissant le B2i :

- s'approprier un environnement informatique de travail ;
- adopter une attitude responsable ;
- créer, produire, traiter, exploiter des données ;
- s'informer, se documenter ;
- communiquer, échanger.

Les élèves apprennent à maîtriser les fonctions de base d'un ordinateur : fonction des différents éléments ; utilisation de la souris, du clavier. Ils sont entraînés à utiliser un traitement de texte, à écrire un document numérique ; à envoyer et recevoir des messages. Ils effectuent une recherche en ligne, identifient et trient des informations.

Les technologies de l'information et de la communication sont utilisées dans la plupart des situations d'enseignement.

* Instruction civique et morale

l'essentiel

L'instruction civique et l'enseignement de la morale permettent à chaque élève de mieux s'intégrer à la collectivité de la classe et de l'école au moment où son caractère et son indépendance s'affirment.

Elle le conduit à réfléchir sur les problèmes concrets posés par sa vie d'élève et, par là même, de prendre conscience de manière plus explicite des fondements mêmes de la morale : les liens qui existent entre la liberté personnelle et les contraintes de la vie sociale, la responsabilité de ses actes ou de son comportement, le respect de valeurs partagées, l'importance de la politesse et du respect d'autrui.

En relation avec l'étude de l'histoire et de la géographie, l'instruction civique permet aux élèves d'identifier et de comprendre l'importance des valeurs, des textes fondateurs, des symboles de la République française et de l'Union européenne, notamment la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.

Au cours du cycle des approfondissements, les élèves étudient plus particulièrement les sujets suivants :

1. L'estime de soi, le respect de l'intégrité des personnes, y compris de la leur : les principales règles de politesse et de civilité, les contraintes de la vie collective, les règles de sécurité et l'interdiction des jeux dangereux, les gestes de premier secours, les règles élémentaires de sécurité routière, la connaissance des risques liés à l'usage de l'internet, l'interdiction absolue des atteintes à la personne d'autrui.
2. L'importance de la règle de droit dans l'organisation des relations sociales qui peut être expliquée, à partir d'adages juridiques (« Nul n'est censé ignorer la loi », « On ne peut être juge et partie », etc.).
3. Les règles élémentaires d'organisation de la vie publique et de la démocratie : le refus des discriminations de toute nature, la démocratie représentative (l'élection), l'élaboration de la loi (le Parlement) et son exécution (le Gouvernement), les enjeux de la solidarité nationale (protection sociale, responsabilité entre les générations).
4. Les traits constitutifs de la nation française : les caractéristiques de son territoire (en relation avec le programme de géographie) et les étapes de son unification (en relation avec le programme d'histoire), les règles d'acquisition de la nationalité, la langue nationale (l'Académie française).
5. L'Union européenne et la francophonie : le drapeau, l'hymne européen, la diversité des cultures et le sens du projet politique de la construction européenne, la communauté de langues et de cultures composée par l'ensemble des pays francophones (en relation avec le programme de géographie).

Deuxième palier pour la maîtrise du socle commun : compétences attendues à la fin du CM2

COMPÉTENCE 1 :

La maîtrise de la langue française

L'élève est capable de :

- s'exprimer à l'oral comme à l'écrit dans un vocabulaire approprié et précis ;
- prendre la parole en respectant le niveau de langue adapté ;
- lire avec aisance (à haute voix, silencieusement) un texte ;
- lire seul des textes du patrimoine et des œuvres intégrales de la littérature de jeunesse, adaptés à son âge ;
- lire seul et comprendre un énoncé, une consigne ;
- comprendre des mots nouveaux et les utiliser à bon escient ;
- dégager le thème d'un texte ;
- utiliser ses connaissances pour réfléchir sur un texte (mieux le comprendre, ou mieux l'écrire) ;
- répondre à une question par une phrase complète à l'oral comme à l'écrit ;
- rédiger un texte d'une quinzaine de lignes (récit, description, dialogue, texte poétique, compte rendu) en utilisant ses connaissances en vocabulaire et en grammaire ;
- orthographier correctement un texte simple de dix lignes – lors de sa rédaction ou de sa dictée – en se référant aux règles connues d'orthographe et de grammaire ainsi qu'à la connaissance du vocabulaire ;
- savoir utiliser un dictionnaire.

COMPÉTENCE 2 :

La pratique d'une langue vivante étrangère

L'élève est capable de :

- communiquer : se présenter, répondre à des questions et en poser ;
- comprendre des consignes, des mots familiers et des expressions très courantes.

COMPÉTENCE 3 :

Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique

A) Les principaux éléments de mathématiques

L'élève est capable de :

- écrire, nommer, comparer et utiliser les nombres entiers, les nombres décimaux (jusqu'au centième) et quelques fractions simples ;
- restituer les tables d'addition et de multiplication de 2 à 9 ;
- utiliser les techniques opératoires des quatre opérations sur les nombres entiers et décimaux (pour la division, le diviseur est un nombre entier) ;
- calculer mentalement en utilisant les quatre opérations ;
- estimer l'ordre de grandeur d'un résultat ;
- utiliser une calculatrice ;
- reconnaître, décrire et nommer les figures et solides usuels ;
- utiliser la règle, l'équerre et le compas pour vérifier la nature de figures planes usuelles et les construire avec soin et précision ;
- utiliser les unités de mesure usuelles ; utiliser des instruments de mesure ; effectuer des conversions ;
- résoudre des problèmes relevant des quatre opérations, de la proportionnalité, et faisant intervenir différents objets mathématiques : nombres, mesures, « règle de trois », figures géométriques, schémas ;
- savoir organiser des informations numériques ou géométriques, justifier et apprécier la vraisemblance d'un résultat ;
- lire, interpréter et construire quelques représentations simples : tableaux, graphiques.



B) La culture scientifique et technologique

L'élève est capable de :

- pratiquer une démarche d'investigation : savoir observer, questionner ;
- manipuler et expérimenter, formuler une hypothèse et la tester, argumenter ;
- mettre à l'essai plusieurs pistes de solutions ;
- exprimer et exploiter les résultats d'une mesure ou d'une recherche en utilisant un vocabulaire scientifique à l'écrit et à l'oral ;
- maîtriser des connaissances dans divers domaines scientifiques ;
- mobiliser ses connaissances dans des contextes scientifiques différents et dans des activités de la vie courante (par exemple, apprécier l'équilibre d'un repas) ;
- exercer des habiletés manuelles, réaliser certains gestes techniques.

COMPÉTENCE 4 :

La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication

L'élève est capable de :

- utiliser l'outil informatique pour s'informer, se documenter, présenter un travail ;
- utiliser l'outil informatique pour communiquer ;
- faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement.

COMPÉTENCE 5 :

La culture humaniste

L'élève est capable de :

- dire de mémoire, de façon expressive une dizaine de poèmes et de textes en prose ;
- interpréter de mémoire une chanson, participer avec exactitude à un jeu rythmique ; repérer des éléments musicaux caractéristiques simples ;
- identifier les principales périodes de l'histoire étudiée, mémoriser quelques repères chronologiques pour les situer les uns par rapport aux autres en connaissant une ou deux de leurs caractéristiques majeures ;
- identifier sur une carte et connaître quelques caractères principaux des grands ensembles physiques et humains de l'échelle locale à celle du monde ;
- connaître quelques éléments culturels d'un autre pays ;
- lire et utiliser différents langages : cartes, croquis, graphiques, chronologie, iconographie ;
- distinguer les grandes catégories de la création artistique (littérature, musique, danse, théâtre, cinéma, dessin, peinture, sculpture, architecture) ;
- reconnaître et décrire des œuvres visuelles ou musicales préalablement étudiées : savoir les situer dans le temps et dans l'espace, identifier le domaine artistique dont elles relèvent, en détailler certains éléments constitutifs en utilisant quelques termes d'un vocabulaire spécifique ;
- exprimer ses émotions et préférences face à une œuvre d'art, en utilisant ses connaissances ;
- pratiquer le dessin et diverses formes d'expressions visuelles et plastiques (formes abstraites ou images) en se servant de différents matériaux, supports, instruments et techniques ;
- inventer et réaliser des textes, des œuvres plastiques, des chorégraphies ou des enchaînements, à visée artistique ou expressive.

COMPÉTENCE 6 :

Les compétences sociales et civiques

L'élève est capable de :

- reconnaître les symboles de l'Union européenne ;
- respecter les autres, et notamment appliquer les principes de l'égalité des filles et des garçons ;
- avoir conscience de la dignité de la personne humaine et en tirer les conséquences au quotidien ;
- respecter les règles de la vie collective, notamment dans les pratiques sportives ;
- comprendre les notions de droits et de devoirs, les accepter et les mettre en application ;
- prendre part à un dialogue : prendre la parole devant les autres, écouter autrui, formuler et justifier un point de vue ;
- coopérer avec un ou plusieurs camarades ;
- faire quelques gestes de premiers secours ;
- obtenir l'attestation de première éducation à la route ; savoir si une activité, un jeu ou un geste de la vie courante présente un danger vital.

COMPÉTENCE 7 :

L'autonomie et l'initiative

L'élève est capable de :

- respecter des consignes simples en autonomie ;
- montrer une certaine persévérance dans toutes les activités ;
- commencer à savoir s'auto-évaluer dans des situations simples ;
- s'impliquer dans un projet individuel ou collectif ;
- se respecter en respectant les principales règles d'hygiène de vie ; accomplir les gestes quotidiens sans risquer de se faire mal ;
- se déplacer en s'adaptant à l'environnement ;
- réaliser une performance mesurée dans les activités athlétiques et en natation ;
- utiliser un plan ;
- soutenir une écoute prolongée (lecture, musique, spectacle, etc.).



Progressions pour le cours préparatoire et le cours élémentaire première année

* Français

Les tableaux suivants donnent des repères aux équipes pédagogiques pour organiser la progressivité des apprentissages. Seules des connaissances et des compétences nouvelles sont

mentionnées dans chaque colonne. Pour chaque niveau, les connaissances et compétences acquises dans la classe antérieure sont à consolider.

	Cours préparatoire	Cours élémentaire première année
Langage oral	- S'exprimer de façon correcte : prononcer les sons et les mots avec exactitude, respecter l'organisation de la phrase, formuler correctement des questions. - Rapporter clairement un événement ou une information très simple : exprimer les relations de causalité, les circonstances temporelles et spatiales, utiliser de manière adéquate les temps verbaux (présent, futur, imparfait, passé composé). - Manifester sa compréhension d'un récit ou d'un texte documentaire lu par un tiers en répondant à des questions le concernant : reformuler le contenu d'un paragraphe ou d'un texte, identifier les personnages principaux d'un récit. - Raconter une histoire déjà entendue en s'appuyant sur des illustrations. - Décrire des images (illustrations, photographies...). - Reformuler une consigne.	- Faire un récit structuré (relations causales, circonstances temporelles et spatiales précises) et compréhensible pour un tiers ignorant des faits rapportés ou de l'histoire racontée. - S'exprimer avec précision pour se faire comprendre dans les activités scolaires. - Présenter à la classe un travail individuel ou collectif. - Participer à un échange : questionner, apporter des réponses, écouter et donner un point de vue en respectant les règles de la communication. - Réciter des textes en prose ou des poèmes (une dizaine), en les interprétant par l'intonation.

	Cours préparatoire	Cours élémentaire première année
Langage oral	– Prendre part à des échanges verbaux tout en sachant écouter les autres; poser des questions. – Réciter des comptines ou de courts poèmes (une dizaine) en ménageant des respirations et sans commettre d'erreur (sans oubli ou substitution).	
Lecture	– Connaître le nom des lettres et l'ordre alphabétique. – Distinguer entre la lettre et le son qu'elle transcrit; connaître les correspondances entre les lettres et les sons dans les graphies simples (ex. <i>f</i>; <i>o</i>) et complexes (ex. <i>ph</i>; <i>au</i>, <i>eau</i>). – Savoir qu'une syllabe est composée d'une ou plusieurs graphies, qu'un mot est composé d'une ou plusieurs syllabes; être capable de repérer ces éléments (graphies, syllabes) dans un mot. – Connaître les correspondances entre minuscules et majuscules d'imprimerie, minuscules et majuscules cursives. – Lire aisément les mots étudiés. – Déchiffrer des mots réguliers inconnus. – Lire aisément les mots les plus fréquemment rencontrés (dits mots-outils). – Lire à haute voix un texte court dont les mots ont été étudiés, en articulant correctement et en respectant la ponctuation. – Connaître et utiliser le vocabulaire spécifique de la lecture d'un texte: le livre, la couverture, la page, la ligne; l'auteur, le titre; le texte, la phrase, le mot; le début, la fin; le personnage, l'histoire.	– Lire silencieusement un texte en déchiffrant les mots inconnus et manifester sa compréhension dans un résumé, une reformulation, des réponses à des questions. – Lire silencieusement un énoncé, une consigne, et comprendre ce qui est attendu. – Participer à une lecture dialoguée: articulation correcte, fluidité, respect de la ponctuation, intonation appropriée. – Écouter et lire des œuvres intégrales courtes ou de larges extraits d'œuvres plus longues. – Identifier les personnages, les événements et les circonstances temporelles et spatiales d'un récit qu'on a lu. – Comparer un texte nouvellement entendu ou lu avec un ou des textes connus (thèmes, personnages, événements, fins). – Lire ou écouter lire des œuvres intégrales, notamment de littérature de jeunesse et rendre compte de sa lecture.

Tableaux des progressions CP-CÉ1

	Cours préparatoire	Cours élémentaire première année
Lecture	- Dire de qui ou de quoi parle le texte lu ; trouver, dans le texte ou son illustration, la réponse à des questions concernant le texte lu ; reformuler son sens. - Écouter lire des œuvres intégrales, notamment de littérature de jeunesse.	
Écriture	- Copier un texte très court dans une écriture cursive lisible, sur des lignes, non lettre à lettre mais mot par mot (en prenant appui sur les syllabes qui le composent), en respectant les liaisons entre les lettres, les accents, les espaces entre les mots, les signes de ponctuation, les majuscules. - Écrire sans erreur, sous la dictée, des syllabes, des mots et de courtes phrases dont les graphies ont été étudiées. - Choisir et écrire de manière autonome des mots simples en respectant les correspondances entre lettres et sons. - Concevoir et écrire collectivement avec l'aide du maître une phrase simple cohérente, puis plusieurs. - Comparer sa production écrite à un modèle et rectifier ses erreurs. - Produire un travail écrit soigné ; maîtriser son attitude et son geste pour écrire avec aisance ; prendre soin des outils du travail scolaire.	- Copier un court texte (par mots entiers ou groupes de mots) en respectant l'orthographe, la ponctuation, les majuscules et en soignant la présentation. - En particulier, copier avec soin, en respectant la mise en page, un texte en prose ou poème appris en récitation ; réaliser un dessin pour l'illustrer. - Écrire sans erreur, sous la dictée, des phrases ou un court texte (cinq lignes), préparés ou non, en utilisant ses connaissances orthographiques et grammaticales. - Concevoir et écrire de manière autonome une phrase simple cohérente, puis plusieurs, puis un texte narratif ou explicatif de cinq à dix lignes. - Relire sa production et la corriger ; corriger en fonction des indications données un texte copié ou rédigé de manière autonome.
Vocabulaire	- Utiliser des mots précis pour s'exprimer. - Commencer à classer les noms par catégories sémantiques larges (noms de personnes, noms d'animaux, noms de choses) ou plus étroites et se référant au monde concret (ex. les noms de fruits).	- Donner des synonymes (par exemple pour reformuler le sens d'un texte ou pour améliorer une expression orale ou écrite). - Trouver un mot de sens opposé pour un adjectif qualificatif, un verbe d'action ou pour un nom. - Regrouper des mots par familles ; trouver un ou des mots d'une famille donnée.



	Cours préparatoire	Cours élémentaire première année
Vocabulaire	- Trouver un ou des noms appartenant à une catégorie donnée (ex. un nom d'arbre, un nom de commerçant). - Trouver un mot de sens opposé pour un adjectif qualificatif ou un verbe d'action. - Ranger des mots par ordre alphabétique.	- Commencer à utiliser l'ordre alphabétique pour vérifier dans un dictionnaire l'écriture d'un mot ou en chercher le sens.
Grammaire	La phrase : - identifier les phrases d'un texte en s'appuyant sur la ponctuation (point et majuscule). Les classes de mots : - reconnaître les noms et les verbes et les distinguer des autres mots ; - distinguer le nom et l'article qui le précède ; identifier l'article ; - approche du pronom : savoir utiliser oralement les pronoms personnels sujets. Les genres et nombres : - repérer et justifier des marques du genre et du nombre : le s du pluriel des noms, le e du féminin de l'adjectif, les terminaisons <i>-nt</i> des verbes du 1^{er} groupe au présent de l'indicatif. Le verbe : - utiliser à l'oral, le présent, le futur et le passé composé.	La phrase : - approche des formes et types de phrase : savoir transposer oralement une phrase affirmative en phrase négative ou interrogative. Les classes de mots : - distinguer selon leur nature : les verbes, les noms, les articles, les pronoms personnels (formes sujet), les adjectifs qualificatifs ; - le nom : distinguer nom propre et nom commun ; - l'article : commencer à repérer les articles élidés (<i>l'</i>) et contractés (<i>du, au, aux</i>) ; - manipuler d'autres déterminants ; - approche de l'adverbe : modifier le sens d'un verbe en ajoutant un adverbe. Les fonctions : - dans la phrase simple où l'ordre syntaxique régulier sujet-verbe est respecté, identifier le verbe et son sujet (sous la forme d'un nom propre, d'un pronom ou d'un groupe nominal) ; - approche de la notion de circonstance : savoir répondre oralement aux questions : <i>où ? quand ? pourquoi ? comment ?</i> Les genres et nombres : - connaître et appliquer les notions de masculin/féminin, singulier/pluriel ;

Tableaux des progressions CP-CÉ1

	Cours préparatoire	Cours élémentaire première année
Grammaire		- connaître et appliquer la règle de l'accord du verbe avec son sujet, et, dans le groupe nominal, la règle de l'accord entre le déterminant et le nom qu'il détermine, entre l'adjectif qualificatif et le nom qu'il qualifie. Le verbe : - comprendre la correspondance entre les temps verbaux (passé, présent, futur) et les notions d'action déjà faite, d'action en train de se faire, d'action non encore faite ; - identifier le présent, l'imparfait, le futur et le passé composé de l'indicatif des verbes étudiés ; trouver leur infinitif ; - conjuguer les verbes du 1^{er} groupe, <i>être</i> et <i>avoir</i>, au présent, au futur, au passé composé de l'indicatif ; - conjuguer les verbes <i>faire</i>, <i>aller</i>, <i>dire</i>, <i>venir</i>, au présent de l'indicatif.
Orthographe	- Écrire sans erreur des mots appris. - Écrire sans erreur de manière autonome des mots simples en respectant les correspondances entre lettres et sons. - Recopier sans erreur un texte court (2 à 5 lignes). - Commencer à utiliser de manière autonome les marques du genre et du nombre (pluriel du nom, féminin de l'adjectif, terminaison <i>-nt</i> des verbes du 1^{er} groupe). - Commencer à utiliser correctement la majuscule (début de phrase, noms propres de personne).	- Écrire sans erreur, sous la dictée, des phrases ou un court texte (5 lignes), préparés ou non, en utilisant ses connaissances lexicales, orthographiques et grammaticales. - Dans les productions dictées et autonomes : • respecter les correspondances entre lettres et sons, • en particulier, respecter les règles relatives à la valeur des lettres en fonction des voyelles placées à proximité (<i>l/c</i>, <i>c/qu</i>, <i>g/gu/ge</i>, <i>s/ss</i>), • orthographier sans erreur les mots invariables les plus fréquemment rencontrés ainsi que les mots-outils appris au CP, • marquer l'accord entre le sujet et le verbe dans les phrases où l'ordre sujet-verbe est respecté,

	Cours préparatoire	Cours élémentaire première année
Orthographe		• dans le groupe nominal simple, marquer l'accord de l'adjectif qualificatif avec le nom qu'il qualifie, • orthographier sans erreur les formes conjuguées apprises, • utiliser à bon escient le point, la majuscule, ainsi que la virgule dans le cas de l'énumération.



Progressions pour le cours préparatoire et le cours élémentaire première année

* Mathématiques

Les tableaux suivants donnent des repères aux équipes pédagogiques pour organiser la progressivité des apprentissages. Seules des connaissances et compétences nouvelles sont mentionnées dans chaque colonne. Pour chaque niveau, les connaissances et compétences

acquises dans la classe antérieure sont à consolider.

La résolution de problèmes joue un rôle essentiel dans l'activité mathématique. Elle est présente dans tous les domaines et s'exerce à tous les stades des apprentissages.

	Cours préparatoire	Cours élémentaire première année
Nombres et calcul	- Connaître (savoir écrire et nommer) les nombres entiers naturels inférieurs à 100. - Produire et reconnaître les décompositions additives des nombres inférieurs à 20 («table d'addition»). - Comparer, ranger, encadrer ces nombres. - Écrire une suite de nombres dans l'ordre croissant ou décroissant. - Connaître les doubles des nombres inférieurs à 10 et les moitiés des nombres pairs inférieurs à 20. - Connaître la table de multiplication par 2. - Calculer mentalement des sommes et des différences. - Calculer en ligne des sommes, des différences, des opérations à trous.	- Connaître (savoir écrire et nommer) les nombres entiers naturels inférieurs à 1 000. - Repérer et placer ces nombres sur une droite graduée, les comparer, les ranger, les encadrer. - Écrire ou dire des suites de nombres de 10 en 10, de 100 en 100, etc. - Connaître les doubles et moitiés de nombres d'usage courant. - Mémoriser les tables de multiplication par 2, 3, 4 et 5. - Connaître et utiliser des procédures de calcul mental pour calculer des sommes, des différences et des produits. - Calculer en ligne des suites d'opérations. - Connaître et utiliser les techniques opératoires de l'addition et de la soustraction (sur les nombres inférieurs à 1 000).

	Cours préparatoire	Cours élémentaire première année
Nombres et calcul	- Connaître et utiliser les techniques opératoires de l'addition et commencer à utiliser celles de la soustraction (sur les nombres inférieurs à 100). - Résoudre des problèmes simples à une opération.	- Connaître une technique opératoire de la multiplication et l'utiliser pour effectuer des multiplications par un nombre à un chiffre. - Diviser par 2 ou 5 des nombres inférieurs à 100 (quotient exact entier). - Résoudre des problèmes relevant de l'addition, de la soustraction et de la multiplication. - Approcher la division de deux nombres entiers à partir d'un problème de partage ou de groupements. - Utiliser les fonctions de base de la calculatrice.
Géométrie	- Situer un objet et utiliser le vocabulaire permettant de définir des positions (devant, derrière, à gauche de, à droite de...). - Reconnaître et nommer un carré, un rectangle, un triangle. - Reproduire des figures géométriques simples à l'aide d'instruments ou de techniques : règle, quadrillage, papier calque. - Reconnaître et nommer le cube et le pavé droit. - S'initier au vocabulaire géométrique.	- Décrire, reproduire, tracer un carré, un rectangle, un triangle rectangle. - Utiliser des instruments pour réaliser des tracés : règle, équerre ou gabarit de l'angle droit. - Percevoir et reconnaître quelques relations et propriétés géométriques : alignement, angle droit, axe de symétrie, égalité de longueurs. - Repérer des cases, des nœuds d'un quadrillage. - Connaître et utiliser un vocabulaire géométrique élémentaire approprié. - Reconnaître, décrire, nommer quelques solides droits : cube, pavé...
Grandeurs et mesure	- Repérer des événements de la journée en utilisant les heures et les demi-heures. - Comparer et classer des objets selon leur longueur et leur masse. - Utiliser la règle graduée pour tracer des segments, comparer des longueurs. - Connaître et utiliser l'euro. - Résoudre des problèmes de vie courante.	- Utiliser un calendrier pour comparer des durées. - Connaître la relation entre heure et minute, mètre et centimètre, kilomètre et mètre, kilogramme et gramme, euro et centime d'euro. - Mesurer des segments, des distances. - Résoudre des problèmes de longueur et de masse.
Organisation et gestion des données	- Lire ou compléter un tableau dans des situations concrètes simples.	- Utiliser un tableau, un graphique. - Organiser les informations d'un énoncé.

Progressions pour le cours élémentaire deuxième année et le cours moyen

* Français

Les tableaux suivants donnent des repères aux équipes pédagogiques pour organiser la progressivité des apprentissages. Seules des connaissances et des compétences nouvelles sont

mentionnées dans chaque colonne. Pour chaque niveau, les connaissances et compétences acquises dans la classe antérieure sont à consolider.

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
Langage oral	Raconter, décrire, exposer - Faire un récit structuré et compréhensible pour un tiers ignorant des faits rapportés ou de l'histoire racontée, inventer et modifier des histoires, décrire une image, exprimer des sentiments, en s'exprimant en phrases correctes et dans un vocabulaire approprié. Échanger, débattre - Écouter et prendre en compte ce qui a été dit. - Questionner afin de mieux comprendre. - Exprimer et justifier un accord ou un désaccord, émettre un point de vue personnel motivé.	Raconter, décrire, exposer - Décrire un objet, présenter un travail à la classe en s'exprimant en phrases correctes et dans un vocabulaire approprié. Échanger, débattre - Demander et prendre la parole à bon escient. - Réagir à l'exposé d'un autre élève en apportant un point de vue motivé. - Participer à un débat en respectant les tours de parole et les règles de la politesse. - Présenter à la classe un travail collectif.	Échanger, débattre - Participer aux échanges de manière constructive : rester dans le sujet, situer son propos par rapport aux autres, apporter des arguments, mobiliser des connaissances, respecter les règles habituelles de la communication. Réciter - Dire sans erreur et de manière expressive des textes en prose ou des poèmes (une dizaine).

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
Langage oral	Réciter - Dire sans erreur et de manière expressive des textes en prose ou des poèmes (une dizaine).	Réciter - Dire sans erreur et de manière expressive des textes en prose ou des poèmes (une dizaine).	
	Lecture, écriture <i>N.B. - Les textes ou ouvrages donnés à lire aux élèves sont adaptés à leur âge et à leur maturité, du point de vue de la complexité linguistique, des thèmes traités et des connaissances à mobiliser. Du CE2 au CM2, ils sont de plus en plus longs et difficiles. Les textes lus par l'enseignant sont plus complexes que ceux que les élèves peuvent lire seuls.</i>		
Lecture	- Lire les consignes de travail, les énoncés de problèmes dont le vocabulaire difficile ou nouveau a été élucidé par le maître. - Lire à haute voix avec fluidité et de manière expressive un extrait de texte, après préparation. - Lire silencieusement un texte littéraire ou documentaire et le comprendre (reformuler, répondre à des questions sur ce texte). - Repérer dans un texte des informations explicites en s'appuyant en particulier sur le titre, l'organisation (phrases, paragraphes), le vocabulaire. - Reconnaître les marques de ponctuation. - Dans un récit, s'appuyer : • sur le repérage des différents termes désignant un personnage,	- Lire sans aide les consignes du travail scolaire, les énoncés de problèmes. - Lire à haute voix avec fluidité et de manière expressive un texte d'une dizaine de lignes, après préparation. - Lire silencieusement un texte littéraire ou documentaire et le comprendre (reformuler, résumer, répondre à des questions sur ce texte). - Repérer dans un texte des informations explicites et en inférer des informations nouvelles (implicites). - Dans un récit ou une description, s'appuyer sur les mots de liaison qui marquent les relations spatiales et sur les compléments de lieu pour comprendre avec précision la configuration du lieu de l'action ou du lieu décrit.	- Lire sans aide une leçon dans un manuel après un travail en classe sur le sujet. - Lire à haute voix avec fluidité et de manière expressive un texte de plus de dix lignes, après préparation. - S'appuyer sur les mots de liaison et les expressions qui marquent les relations logiques pour comprendre avec précision l'enchaînement d'une action ou d'un raisonnement. - Repérer les effets de choix formels (emplois de certains mots, utilisation d'un niveau de langue bien caractérisé, etc.). - Effectuer, seul, des recherches dans des ouvrages documentaires (livres, produits multimédia). - Se repérer dans une bibliothèque, une médiathèque.

Tableaux des progressions CE2-CM1-CM2

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
Lecture	• sur les temps des verbes et sur les mots de liaison exprimant les relations temporelles pour comprendre avec précision la chronologie des événements, • sur les deux-points et guillemets pour repérer les paroles des personnages. - Lire un texte documentaire, descriptif ou narratif, et restituer à l'oral ou par écrit l'essentiel du texte (sujet du texte, objet de la description, trame de l'histoire, relations entre les personnages...). - Adopter une stratégie pour parvenir à comprendre : repérer des mots inconnus et incompris, relire, questionner, recourir au dictionnaire, etc. - Se repérer dans une bibliothèque habituellement fréquentée pour choisir et emprunter un livre.	- Comprendre l'usage de l'imparfait et du passé simple dans un récit, du présent dans un texte scientifique ou documentaire. - Saisir l'atmosphère ou le ton d'un texte descriptif, narratif ou poétique, en s'appuyant en particulier sur son vocabulaire. - Participer à un débat sur un texte en confrontant son interprétation à d'autres de manière argumentée. - Utiliser les outils usuels de la classe (manuels, affichages, etc.) pour rechercher une information, surmonter une difficulté. - Effectuer des recherches, avec l'aide de l'adulte, dans des ouvrages documentaires (livres ou produits multimédia).	
Littérature	- Lire une œuvre intégrale ou de larges extraits d'une œuvre longue. - Rendre compte des œuvres lues, donner son point de vue à leur propos.	- Lire au moins un ouvrage par trimestre et en rendre compte ; choisir un extrait caractéristique et le lire à haute voix. - Adapter son comportement de lecteur aux difficultés rencontrées : notes pour	- Lire au moins cinq ouvrages dans l'année scolaire et en rendre compte ; choisir un extrait caractéristique et le lire à haute voix. - Expliciter des choix de lecture, des préférences.

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
Littérature	- Raconter de mémoire, ou en s'aidant de quelques images des histoires lues dans les années ou les mois antérieurs ; connaître leur titre. - Établir des relations entre des textes ou des œuvres : même auteur, même thème, même personnage, etc.	- mémoriser, relecture, demande d'aide, etc. - Se rappeler le titre et l'auteur des œuvres lues. - Participer à un débat sur une œuvre en confrontant son point de vue à d'autres de manière argumentée.	- Raconter de mémoire une œuvre lue ; citer de mémoire un court extrait caractéristique. - Rapprocher des œuvres littéraires, à l'oral et à l'écrit.
Écriture	- Copier sans erreur (formation des lettres, orthographe, ponctuation) un texte de cinq à dix lignes en soignant la présentation. - En particulier, copier avec soin, en respectant la mise en page, un texte en prose ou poème appris en récitation.	- Copier sans erreur un texte d'une dizaine de lignes, en respectant la mise en page s'il y a lieu.	- Copier sans erreur un texte d'au moins quinze lignes en lui donnant une présentation adaptée.
Rédaction	- Dans les diverses activités scolaires, proposer une réponse écrite, explicite et énoncée dans une forme correcte. - Rédiger un court texte narratif en veillant à sa cohérence temporelle (temps des verbes) et à sa précision (dans la nomination des personnages et par l'usage d'adjectifs qualificatifs), en évitant les répétitions par l'usage de synonymes, et en respectant les contraintes syntaxiques et orthographiques ainsi que la ponctuation.	- Dans les diverses activités scolaires, noter des idées, des hypothèses, des informations utiles au travail scolaire. - Rédiger un court dialogue (formulation des questions et des ordres). - Rédiger des textes courts de différents types (récits, descriptions, portraits) en veillant à leur cohérence, à leur précision (pronoms, mots de liaison, relations temporelles en particulier) et en évitant les répétitions.	- Dans les diverses activités scolaires, prendre des notes utiles au travail scolaire. - Maîtriser la cohérence des temps dans un récit d'une dizaine de lignes. - Rédiger différents types de textes d'au moins deux paragraphes en veillant à leur cohérence, en évitant les répétitions, et en respectant les contraintes syntaxiques et orthographiques ainsi que la ponctuation.

Tableaux des progressions CE2-CM1-CM2

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
Rédaction	- Rédiger un court dialogue (formulation des questions et des ordres). - Savoir amplifier une phrase en ajoutant des mots : en coordonnant par <i>et</i> un nom à un autre, un adjectif à un autre, un verbe à un autre. - Améliorer (corriger et enrichir) un texte en fonction des remarques et aides du maître.	- Savoir amplifier une phrase simple par l'ajout d'éléments coordonnés (<i>et, ni, ou, mais</i> entre des mots ou des phrases simples ; <i>car, donc</i> entre des phrases simples), d'adverbes, de compléments circonstanciels et par l'enrichissement des groupes nominaux.	- Écrire un texte de type poétique en obéissant à une ou plusieurs consignes précises.
Vocabulaire	Acquisition du vocabulaire - Utiliser à bon escient des termes appartenant aux lexiques des repères temporels, de la vie quotidienne et du travail scolaire. - Utiliser les termes exacts qui correspondent aux notions étudiées dans les divers domaines scolaires. - Savoir ce qu'est une abréviation (ex. « <i>adj.</i> » dans un article de dictionnaire). Maîtrise du sens des mots - Dans un texte, relever les mots d'un même domaine (ex. le vocabulaire de la mer). - Utiliser des synonymes et des mots de sens contraire dans les activités d'expression orale et écrite.	Acquisition du vocabulaire - Utiliser à bon escient des termes afférents aux actions, sensations et jugements. Maîtrise du sens des mots - Utiliser le contexte pour comprendre un mot inconnu ; vérifier son sens dans le dictionnaire. - Définir un mot connu en utilisant un terme générique adéquat (mots concrets : ex. <i>un pommier est un arbre fruitier</i>). - Commencer à identifier les différents niveaux de langue. Les familles de mots - Regrouper des mots selon le sens de leur préfixe.	Acquisition du vocabulaire - Commencer à utiliser des termes renvoyant à des notions abstraites (émotions, sentiments, devoirs, droits). - Comprendre des sigles. Maîtrise du sens des mots - Distinguer les différents sens d'un verbe selon sa construction (ex. <i>jouer, jouer quelque chose, jouer à, jouer de, jouer sur</i>). - Identifier l'utilisation d'un mot ou d'une expression au sens figuré. - Classer des mots de sens voisin en repérant les variations d'intensité (ex. <i>bon, délicieux, succulent</i>). - Définir un mot connu en utilisant un terme générique adéquat et

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
Vocabulaire	– Préciser, dans son contexte, le sens d'un mot connu ; le distinguer d'autres sens possibles. Les familles de mots – Construire ou compléter des familles de mots. Utilisation du dictionnaire – Savoir épeler un mot ; connaître l'ordre alphabétique ; savoir classer des mots par ordre alphabétique. – Utiliser le dictionnaire pour rechercher le sens d'un mot.	– Regrouper des mots selon le sens de leur suffixe. – Connaître et utiliser oralement le vocabulaire concernant la construction des mots (radical, préfixe, suffixe, famille). – Utiliser la construction d'un mot inconnu pour le comprendre. Utilisation du dictionnaire – Dans une définition de dictionnaire, identifier le terme générique. – Utiliser le dictionnaire pour vérifier le sens d'un mot (en particulier quand il en a plusieurs), ou sa classe, ou son orthographe, ou son niveau de langue. – Se servir des codes utilisés dans les articles de dictionnaire.	en y ajoutant les précisions spécifiques à l'objet défini. Les familles de mots – Regrouper des mots selon leur radical. – Regrouper des mots selon le sens de leur préfixe et connaître ce sens, en particulier celui des principaux préfixes exprimant des idées de lieu ou de mouvement. – Regrouper des mots selon le sens de leur suffixe et connaître ce sens. – Pour un mot donné, fournir un ou plusieurs mots de la même famille en vérifiant qu'il(s) existe(nt). Utilisation du dictionnaire – Utiliser avec aisance un dictionnaire.
Grammaire	La phrase – Transformer une phrase simple affirmative en phrase négative ou interrogative, ou inversement. – Identifier le verbe conjugué dans une phrase simple et fournir son infinitif. Les classes de mots – Distinguer selon leur nature le verbe, le nom (propre/common), les articles, les déterminants possessifs, les pronoms	La phrase – Construire correctement des phrases négatives, interrogatives, injonctives. – Identifier les verbes conjugués dans des phrases complexes et fournir leurs infinitifs. Les classes de mots – Distinguer selon leur nature les mots des classes déjà connues, ainsi que les déterminants démonstratifs,	La phrase – Construire correctement des phrases exclamatives. – Comprendre la distinction entre phrase simple et phrase complexe. – Reconnaître des propositions indépendantes coordonnées, juxtaposées. – Reconnaître la proposition relative (seulement la relative complément de nom).

Tableaux des progressions CE2-CM1-CM2

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
Grammaire	personnels (formes sujet), les adjectifs qualificatifs. - Approche de l'adverbe : modifier le sens d'un verbe en lui ajoutant un adverbe, relier des phrases simples par des mots de liaison temporelle (ex. les adverbes <i>puis, alors...</i>). Les fonctions - Comprendre la différence entre la nature d'un mot et sa fonction. - Connaître la distinction entre compléments du verbe et compléments du nom. - Dans une phrase simple où l'ordre sujet-verbe est respecté : • identifier le verbe et le sujet (sous forme d'un nom propre, d'un groupe nominal ou d'un pronom personnel); • reconnaître le complément d'objet (direct et indirect) du verbe ; • reconnaître le complément du nom. - Approche de la circonstance : savoir répondre oralement aux questions <i>où ?</i>, <i>quand ?</i>, <i>comment ?</i>, <i>pourquoi ?</i>	interrogatifs, les pronoms personnels (sauf <i>en, y</i>), les pronoms relatifs (<i>qui, que</i>), les adverbes (de lieu, de temps, de manière), les négations. Les fonctions - Dans une phrase simple où l'ordre sujet-verbe est respecté : • identifier le verbe et le sujet (nom propre, groupe nominal, pronom personnel, pronom relatif), • reconnaître le complément d'objet second, • reconnaître les compléments circonstanciels de lieu, de temps, • reconnaître l'attribut du sujet. - Comprendre la notion de circonstance : la différence entre complément d'objet et complément circonstanciel (manipulations). - Le groupe nominal : manipulation de la proposition relative (ajout, suppression, substitution à l'adjectif ou au complément de nom et inversement). - Connaître les fonctions de l'adjectif qualificatif : épithète, attribut du sujet.	Les classes de mots - Distinguer selon leur nature les mots des classes déjà connues, ainsi que les pronoms possessifs, démonstratifs, interrogatifs et relatifs, les mots de liaison (conjonctions de coordination, adverbes ou locutions adverbiales exprimant le temps, le lieu, la cause et la conséquence), les prépositions (lieu, temps). - Connaître la distinction entre article défini et article indéfini et en comprendre le sens ; reconnaître la forme élidée et les formes contractées de l'article défini. - Reconnaître et utiliser les degrés de l'adjectif et de l'adverbe (comparatif, superlatif). Les fonctions - Comprendre la distinction entre compléments essentiels (complément d'objet), et compléments circonstanciels (manipulations). - Comprendre la notion de groupe nominal : l'adjectif qualificatif épithète, le complément de nom et la proposition relative comme enrichissements du nom.

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
Grammaire	– Le groupe nominal : - comprendre la fonction de ses éléments : le nom (noyau du groupe nominal), le déterminant (article, déterminant possessif) qui le détermine, l'adjectif qualificatif qui le qualifie, le nom qui le complète ; - manipuler l'adjectif et le complément de nom (ajout, suppression, substitution de l'un à l'autre...). Le verbe - Comprendre les notions d'action passée, présente, future. - Connaître les personnes, les règles de formation et les terminaisons des temps simples étudiés (présent, futur, imparfait). - Conjuguer à l'indicatif présent, futur et imparfait les verbes des premier et deuxième groupes, ainsi qu'<i>être</i>, <i>avoir</i>, <i>aller</i>, <i>dire</i>, <i>faire</i>, <i>pouvoir</i>, <i>partir</i>, <i>prendre</i>, <i>venir</i>, <i>voir</i>, <i>vouloir</i>. - Repérer dans un texte l'infinitif d'un verbe étudié. Les accords - Connaître les règles de l'accord du verbe avec son sujet ; de l'accord entre déterminant et nom, nom et adjectif.	Le verbe - Comprendre la notion d'antériorité d'un fait passé par rapport à un fait présent. - Connaître la distinction entre temps simple et temps composé, la règle de formation des temps composés (passé composé), la notion d'auxiliaire. - Conjuguer aux temps déjà étudiés, ainsi qu'à l'indicatif passé simple, au passé composé et à l'impératif présent, les verbes déjà étudiés ; conjuguer des verbes non étudiés en appliquant les règles apprises. Les accords - Connaître la règle de l'accord du participe passé dans les verbes construits avec <i>être</i> (non compris les verbes pronominaux). - Connaître la règle de l'accord de l'adjectif (épithète ou attribut) avec le nom.	Le verbe - Comprendre la notion d'antériorité relative d'un fait passé par rapport à un autre, d'un fait futur par rapport à un autre. - Conjuguer aux temps et modes déjà étudiés, ainsi qu'à l'indicatif futur antérieur, plus-que-parfait, conditionnel présent, au participe présent et passé, les verbes déjà étudiés ; conjuguer des verbes non étudiés en appliquant les règles apprises. Les accords - Connaître la règle de l'accord du participe passé dans les verbes construits avec <i>être</i> et <i>avoir</i> (cas du complément d'objet direct posé après le verbe).

Tableaux des progressions CE2-CM1-CM2

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
Orthographe	– Écrire sans erreur sous la dictée un texte d'au moins cinq lignes en mobilisant les connaissances acquises en vocabulaire, grammaire et orthographe. Compétences grapho-phoniques – Respecter les correspondances entre lettres et sons. – Respecter la valeur des lettres en fonction des voyelles placées à proximité (<i>/s/ss, c/ç, c/qu, g/gu/ge/</i>). – Respecter la valeur des lettres en fonction de la consonne suivante (<i>n</i> devenant <i>m</i> devant <i>m, b, p</i>). – Utiliser sans erreur les accents (<i>é, è, ê</i>). Orthographe grammaticale – Écrire sans erreur les pluriels des noms se terminant par <i>s, x, z</i>; par <i>-al</i>, par <i>-ou</i>. – Utiliser sans erreur les marques du pluriel et du féminin des adjectifs. – Écrire sans erreur les formes des verbes étudiés aux temps étudiés, sans confondre, en particulier,	– Écrire sans erreur sous la dictée un texte d'une dizaine de lignes en mobilisant les connaissances acquises. Orthographe grammaticale – Écrire sans erreur le pluriel des noms se terminant par <i>-eu</i>, par <i>-eau</i>. Le pluriel des noms en <i>-au, -ail</i> est en cours d'acquisition. – Écrire sans erreur les formes des verbes étudiés aux temps étudiés, dont les verbes du premier groupe en <i>-cer, -ger, -guer</i>. – Appliquer la règle de l'accord du verbe avec son sujet, y compris pour les verbes à un temps composé, et pour les sujets inversés. – Appliquer la règle de l'accord du participe passé avec <i>être</i> et <i>avoir</i> (cas du complément d'objet direct postposé). – Accorder sans erreur l'adjectif (épithète, apposé et attribut du sujet) avec le nom. – Écrire sans erreur les homophones grammaticaux déjà étudiés, ainsi que <i>ses/ces, mes/mais, on/on n'</i>,	– Écrire sans erreur sous la dictée un texte d'au moins dix lignes en mobilisant les connaissances acquises. Orthographe grammaticale – Orthographier correctement les verbes étudiés aux temps étudiés, dont les verbes du premier groupe en <i>-yer, -eter, -eler</i>. – Appliquer la règle de l'accord du verbe avec son sujet, y compris avec le sujet <i>qui</i> de 3^{es} personne. – Écrire sans erreur les homophones grammaticaux déjà étudiés, ainsi que <i>on/on n', d'on/dont/donc, quel(s)/quelle(s)/qu'elle(s), sans/s'en</i>; la distinction entre <i>leur</i> et <i>leurs</i> est en cours d'acquisition en fin de cycle. – Distinguer par le sens les formes verbales homophones de l'imparfait et du passé composé. Orthographe lexicale – Écrire correctement (doublement de la consonne) le début
Orthographe <i>N.B. - l'ensemble des connaissances et compétences attendues s'applique à toutes les situations d'écriture énoncées plus haut et non rappelées dans cette rubrique. L'orthographe révisée est la référence.</i>			

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
Orthographe	les terminaisons [-e, -es, -ent; -ons et -ont; -ez, -ais, -ait et -aient; -ras, -ra]. - Appliquer la règle de l'accord du verbe avec le sujet (y compris pronom personnel) dans les phrases où l'ordre sujet-verbe est respecté, et où le verbe est à un temps simple. - Accorder sans erreur le déterminant et le nom, le nom et l'adjectif (épithète). - Écrire sans erreur des homophones grammaticaux en liaison avec le programme de grammaire (<i>a/à, ont/on, est/et, sont/son</i>). Orthographe lexicale - Écrire sans erreur des noms et des adjectifs se terminant par une consonne muette (ex. <i>chant</i>, cf. <i>chanteur; blond</i>, cf. <i>blonde</i>...). - Écrire sans erreur les mots mémorisés et régulièrement révisés, en particulier les mots invariables acquis aux CP et CE1, des mots fréquents, des mots référents pour des sons. - Connaître la notion d'homonyme et écrire sans erreur un nombre croissant d'homonymes jusqu'à la fin du cycle.	<i>ce/se, c/s' (c'est/s'est, c'était/s'était), ou/où, la/l'a/l'as/là.</i> - Écrire sans erreur les infinitifs de verbes du premier groupe après préposition (<i>il me dit d'aller</i>). Orthographe lexicale - Écrire sans erreur des mots invariables, en particulier les plus fréquents de ceux étudiés en grammaire. - S'appuyer sur sa connaissance des familles de mot pour écrire sans erreur des mots nouveaux (préfixe <i>in-, im-, il-</i> ou <i>ir-</i>, suffixe <i>-tion</i>...). - Mémoriser la graphie de la syllabe finale des noms terminés par <i>-ail, -eil, -euil</i>.	des mots commençant par <i>ap-, ac-, af-, ef-</i> et <i>of-</i>. - Écrire correctement la syllabe finale des noms terminés par <i>-ée</i>; par <i>-té</i> ou <i>-tié</i>; par un <i>e</i> muet. - Respecter la convention de la coupe syllabique à la ligne.

Progressions pour le cours élémentaire deuxième année et le cours moyen

* Mathématiques

Les tableaux suivants donnent des repères pour l'organisation de la progressivité des apprentissages par les équipes pédagogiques.

Seules des connaissances et compétences nouvelles sont mentionnées dans chaque colonne.

Pour chaque niveau, les connaissances et compétences acquises dans la classe antérieure sont à consolider.

La résolution de problèmes joue un rôle essentiel dans l'activité mathématique. Elle est présente dans tous les domaines et s'exerce à tous les stades des apprentissages.

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
Nombres et calcul	Les nombres entiers jusqu'au million - Connaître, savoir écrire et nommer les nombres entiers jusqu'au million. - Comparer, ranger, encadrer ces nombres. - Connaître et utiliser des expressions telles que : double, moitié ou demi, triple, quart d'un nombre entier. - Connaître et utiliser certaines relations entre des nombres d'usage courant : entre 5, 10, 25, 50, 100, entre 15, 30 et 60.	Les nombres entiers jusqu'au milliard - Connaître, savoir écrire et nommer les nombres entiers jusqu'au milliard. - Comparer, ranger, encadrer ces nombres. - La notion de multiple : reconnaître les multiples des nombres d'usage courant : 5, 10, 15, 20, 25, 50. Fractions - Nommer les fractions simples et décimales en utilisant le vocabulaire : demi, tiers, quart, dixième, centième. - Utiliser ces fractions dans des cas simples de partage ou de codage de mesures de grandeurs.	Les nombres entiers Fractions - Encadrer une fraction simple par deux entiers consécutifs. - Écrire une fraction sous forme de somme d'un entier et d'une fraction inférieure à 1. - Ajouter deux fractions décimales ou deux

Nombres et calcul	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
		Nombres décimaux - Connaître la valeur de chacun des chiffres de la partie décimale en fonction de sa position (jusqu'au $1/100^{\text{ème}}$). - Savoir : • les repérer, les placer sur une droite graduée, • les comparer, les ranger, • les encadrer par deux nombres entiers consécutifs, • passer d'une écriture fractionnaire à une écriture à virgule et réciproquement.	fractions simples de même dénominateur. Nombres décimaux - Connaître la valeur de chacun des chiffres de la partie décimale en fonction de sa position (jusqu'au $1/10\,000^{\text{ème}}$). - Savoir : • les repérer, les placer sur une droite graduée en conséquence, • les comparer, les ranger, • produire des décompositions liées à une écriture à virgule, en utilisant 10; 100; 1000... et 0,1; 0,01; 0,001... - Donner une valeur approchée à l'unité près, au dixième ou au centième près.
	Calcul sur des nombres entiers <i>Calculer mentalement</i> - Mémoriser et mobiliser les résultats des tables d'addition et de multiplication. - Calculer mentalement des sommes, des différences, des produits. <i>Effectuer un calcul posé</i> - Addition, soustraction et multiplication. - Connaître une technique opératoire de la division et la mettre en œuvre avec un diviseur à un chiffre. - Organiser ses calculs pour trouver un résultat par calcul mental, posé ou à l'aide de la calculatrice.	Calcul <i>Calculer mentalement</i> - Consolider les connaissances et capacités en calcul mental sur les nombres entiers. - Multiplier mentalement un nombre entier ou décimal par 10, 100, 1000. - Estimer mentalement un ordre de grandeur du résultat. <i>Effectuer un calcul posé</i> - Addition et soustraction de deux nombres décimaux. - Multiplication d'un nombre décimal par un nombre entier. - Division euclidienne de deux entiers.	Calcul <i>Calculer mentalement</i> - Consolider les connaissances et capacités en calcul mental sur les nombres entiers et décimaux. - Diviser un nombre entier ou décimal par 10, 100, 1 000. <i>Effectuer un calcul posé</i> - Addition, soustraction, multiplication de deux nombres entiers ou décimaux. - Division d'un nombre décimal par un nombre entier. - Utiliser sa calculatrice à bon escient.

Tableaux des progressions CE2-CM1-CM2

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
Nombres et calcul	- Utiliser les touches des opérations de la calculatrice. Problèmes - Résoudre des problèmes relevant des quatre opérations.	- Division décimale de deux entiers. - Connaître quelques fonctionnalités de la calculatrice utiles pour effectuer une suite de calculs. Problèmes - Résoudre des problèmes engageant une démarche à une ou plusieurs étapes.	Problèmes Résoudre des problèmes de plus en plus complexes.
Géométrie	Dans le plan - Reconnaître, décrire, nommer et reproduire, tracer des figures géométriques : carré, rectangle, losange, triangle rectangle. - Vérifier la nature d'une figure plane en utilisant la règle graduée et l'équerre. - Construire un cercle avec un compas. - Utiliser en situation le vocabulaire : côté, sommet, angle, milieu. - Reconnaître qu'une figure possède un ou plusieurs axes de symétrie, par pliage ou à l'aide du papier calque. - Tracer, sur papier quadrillé, la figure symétrique d'une figure donnée par rapport à une droite donnée. Dans l'espace - Reconnaître, décrire et nommer : un cube, un pavé droit. - Utiliser en situation le vocabulaire : face, arête, sommet.	Dans le plan - Reconnaître que des droites sont parallèles. - Utiliser en situation le vocabulaire géométrique : points alignés, droite, droites perpendiculaires, droites parallèles, segment, milieu, angle, axe de symétrie, centre d'un cercle, rayon, diamètre. - Vérifier la nature d'une figure plane simple en utilisant la règle graduée, l'équerre, le compas. - Décrire une figure en vue de l'identifier parmi d'autres figures ou de la faire reproduire. Dans l'espace - Reconnaître, décrire et nommer les solides droits : cube, pavé, prisme. - Reconnaître ou compléter un patron de cube ou de pavé.	Dans le plan - Utiliser les instruments pour vérifier le parallélisme de deux droites (règle et équerre) et pour tracer des droites parallèles. - Vérifier la nature d'une figure en ayant recours aux instruments. - Construire une hauteur d'un triangle. - Reproduire un triangle à l'aide d'instruments. Dans l'espace - Reconnaître, décrire et nommer les solides droits : cube, pavé, cylindre, prisme. - Reconnaître ou compléter un patron de solide droit.

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
Géométrie	Problèmes de reproduction, de construction - Reproduire des figures (sur papier uni, quadrillé ou pointé), à partir d'un modèle. - Construire un carré ou un rectangle de dimensions données.	Problèmes de reproduction, de construction - Compléter une figure par symétrie axiale. - Tracer une figure simple à partir d'un programme de construction ou en suivant des consignes.	Problèmes de reproduction, de construction Tracer une figure (sur papier uni, quadrillé ou pointé), à partir d'un programme de construction ou d'un dessin à main levée (avec des indications relatives aux propriétés et aux dimensions).
Grandeurs et mesure	- Connaître les unités de mesure suivantes et les relations qui les lient : - Longueur : le mètre, le kilomètre, le centimètre, le millimètre ; - Masse : le kilogramme, le gramme ; - Capacité : le litre, le centilitre ; - Monnaie : l'euro et le centime ; - Temps : l'heure, la minute, la seconde, le mois, l'année. - Utiliser des instruments pour mesurer des longueurs, des masses, des capacités, puis exprimer cette mesure par un nombre entier ou un encadrement par deux nombres entiers. - Vérifier qu'un angle est droit en utilisant l'équerre ou un gabarit. - Calculer le périmètre d'un polygone. - Lire l'heure sur une montre à aiguilles ou une horloge.	- Connaître et utiliser les unités usuelles de mesure des durées, ainsi que les unités du système métrique pour les longueurs, les masses et les contenances, et leurs relations. - Reporter des longueurs à l'aide du compas. - Formules du périmètre du carré et du rectangle. Aires - Mesurer ou estimer l'aire d'une surface grâce à un pavage effectif à l'aide d'une surface de référence ou grâce à l'utilisation d'un réseau quadrillé. - Classer et ranger des surfaces selon leur aire.	- Calculer une durée à partir de la donnée de l'instant initial et de l'instant final. - Formule de la longueur d'un cercle. - Formule du volume du pavé droit (initiation à l'utilisation d'unités métriques de volume). Aires - Calculer l'aire d'un carré, d'un rectangle, d'un triangle en utilisant la formule appropriée. - Connaître et utiliser les unités d'aire usuelles (cm^2, m^2 et km^2). Angles - Reproduire un angle donné en utilisant un gabarit. Problèmes - Résoudre des problèmes dont la résolution implique des conversions. - Résoudre des problèmes dont la résolution implique simultanément des unités différentes de mesure.

Tableaux des progressions CE2-CM1-CM2

	Cours élémentaire deuxième année	Cours moyen première année	Cours moyen deuxième année
Grandeurs et mesure	Problèmes – Résoudre des problèmes dont la résolution implique les grandeurs ci-dessus.	Angles – Comparer les angles d'une figure en utilisant un gabarit. – Estimer et vérifier en utilisant l'équerre, qu'un angle est droit, aigu ou obtus. Problèmes – Résoudre des problèmes dont la résolution implique éventuellement des conversions.	
Organisation et gestion de données	– Savoir organiser les données d'un problème en vue de sa résolution. – Utiliser un tableau ou un graphique en vue d'un traitement des données.	– Construire un tableau ou un graphique. – Interpréter un tableau ou un graphique. – Lire les coordonnées d'un point. – Placer un point dont on connaît les coordonnées. – Utiliser un tableau ou la « règle de trois » dans des situations très simples de proportionnalité.	– Résoudre des problèmes relevant de la proportionnalité et notamment des problèmes relatifs aux pourcentages, aux échelles, aux vitesses moyennes ou aux conversions d'unité, en utilisant des procédures variées (dont la « règle de trois »).



L'ÉCOLE, UN CHEMIN VERS L'AVENIR

Ce guide est également disponible en version
accessible aux malvoyants sur demande :

guide-parents@education.gouv.fr

Consultez et téléchargez
ce guide sur
www.education.gouv.fr



Réalisation : Délégation à la communication Ministère de l'Éducation nationale 110, rue de Grenelle 75357 Paris SP 07 **Éditeur :** Centre national de documentation pédagogique Téléport 1 @ 4 BP 80158 86961 Futuroscope cedex **Création :** W & Cie 19, rue Klock 92110 Clichy **Illustrations :** François Avril
Mise en page : Atelier graphique du CNDP **Dépôt légal :** août 2009 **Copyright :** Ministère de l'Éducation nationale 110, rue de Grenelle 75357 Paris SP 07 **ISBN :** 978-2-240-02967-6
Imprimé en Italie par Grafiche Mazzucchelli France 18, avenue Georges-Pompidou 92800 Puteaux
Papiers certifiés PEFC **Exemplaire gratuit**, ne doit pas être jeté sur la voie publique.



Pourquoi ce guide ?

À l'école primaire, votre enfant doit acquérir les connaissances et compétences essentielles à la poursuite de ses études.

- Comment est organisée sa scolarité ?
- Que doit-il apprendre ?
- Comment un enfant est-il aidé en cas de difficulté ?
- Quels sont vos droits et vos devoirs de parents ?
- Qui seront vos interlocuteurs ?

Pour répondre à l'ensemble de ces questions, le ministère de l'Éducation nationale a édité ce guide. Vous y trouverez les programmes d'enseignement et des conseils pratiques pour accompagner votre enfant dans sa scolarité.

Un guide des parents « Votre enfant à l'école maternelle » existe également.

Ces deux guides sont consultables en ligne sur :

www.education.gouv.fr

